

# BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

## SOMMAIRE

48 <sup>e</sup> Liste des souscripteurs.....	265
La Délimitation de la frontière franco-siamoise, par R. C.....	266
Les Négociations de paix, par R. C.....	271
La Guerre.....	273
La Mission du marquis Ito.....	278
La Question de l'organisation de l'armée des Indes, par C. M.....	281
Asie Française : Le retour de M. Beau. — Les monopoles en Indo-Chine. — La loi sur les accidents du travail en Indo-Chine. — L'exportation du riz de l'Indo-Chine en 1904. — Les vaccinations pratiquées au Japon. — A Quang-tcheou-wan....	283
Chine : Chemin de fer anglais en Chine. — Les relations avec les Etats-Unis. — Violences allemandes en Chine. — Les Chinois et les réformes. — L'indemnité pour la révolte des Boxeurs. — Une concession minière dans la vallée du Yang-tseu. — Port-Arthur. — Géologie de la Mandchourie...	286
Corée : Un emprunt. — Les tarifs des chemins de fer.....	288
Asie Russe : Comités pour l'exploration de l'Asie Russe. — Les pêcheries russes d'Extrême-Orient. — Les fabriques de sel de la Sibérie centrale. — L'élevage chez les Turcomans. — Région naphthifère de l'Emba. — A la Nouvelle-Zemble.....	288
Arabie : Les boutriers de Mascate. — Mort du grand chérif de la Mecque. — La révolte de l'Yémen. — Le protectorat d'Aden.....	291
Perse : Commerce général de la Perse pendant l'année 1903-1904. — Une grève commerciale dans le Sud.....	293
Asie Anglaise : Sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde. — La peste dans l'Inde. — Le traité anglo-chinois relatif au Thibet.....	294
Nominations officielles.....	295

## CARTES

Frontière franco-siamoise. — Croquis de la frontière entre le Grand Lac et le Golfe de Siam.....	267
Carte de l'île Sakhaline et des Kouriles.....	275
Carte de la Province Maritime (Sibérie Orientale)...	276

48<sup>e</sup> LISTE DES SOUSCRIPTEURS <sup>(1)</sup>

MM.	
Ed. de Billy, administrateur des Chargeurs-Réunis . . . . .	25 »
Nœtzlin, banquier à Paris . . . . .	100 »
Lieutenant Beigbeder, de l'infanterie coloniale. . . . .	12 »
Barbeyron, administrateur du contrôle financier. . . . .	12 »
* Masquelier, chef d'escadrons de cavalerie. . . . .	25 »
Baron Corvisart, attaché militaire à Tokyo . . . . .	12 »
La Banque russo-chinoise . . . . .	300 »
Cercle militaire français des officiers de Tien-tsin . . . . .	12 »
Société des Forges et Chantiers de de la Méditerranée. . . . .	25 »
* G. Rouliot, ancien président des mines du Transvaal. . . . .	500 »
La Chambre syndicale des agents de change. . . . .	200 »
* Lieutenant Caurette, de l'infanterie coloniale . . . . .	12 »
E. Dervaux, à Paris. . . . .	12 50
<i>A reporter. . .</i>	<u>1.247 50</u>

(1) Les noms marqués d'un \* sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i> . . . .	1.247 50
Lieutenant A. Dromard, de l'infanterie coloniale. . . . .	20 »
H. Besnard, commissaire du gouvernement en Indo-Chine . . .	25 »
Biblioth. des officiers du 9 <sup>e</sup> colonial.	12 »
Le Comptoir National d'Escompte de Paris. . . . .	600 »
La Banque russo-chinoise . . . . .	600 »
D <sup>r</sup> J. Brengues, méd. aide-major des troupes coloniales. . . . .	12 »
H. Tissot, chef de cabinet du résident supérieur du Cambodge.	14 »
Compagnie des Messageries maritimes. . . . .	300 »
Souscriptions diverses. . . . .	88 »
<hr/>	
Total. . . . .	2.918 50

### AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donnent et participent à son action.

## LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE FRANCO-SIAMOISE

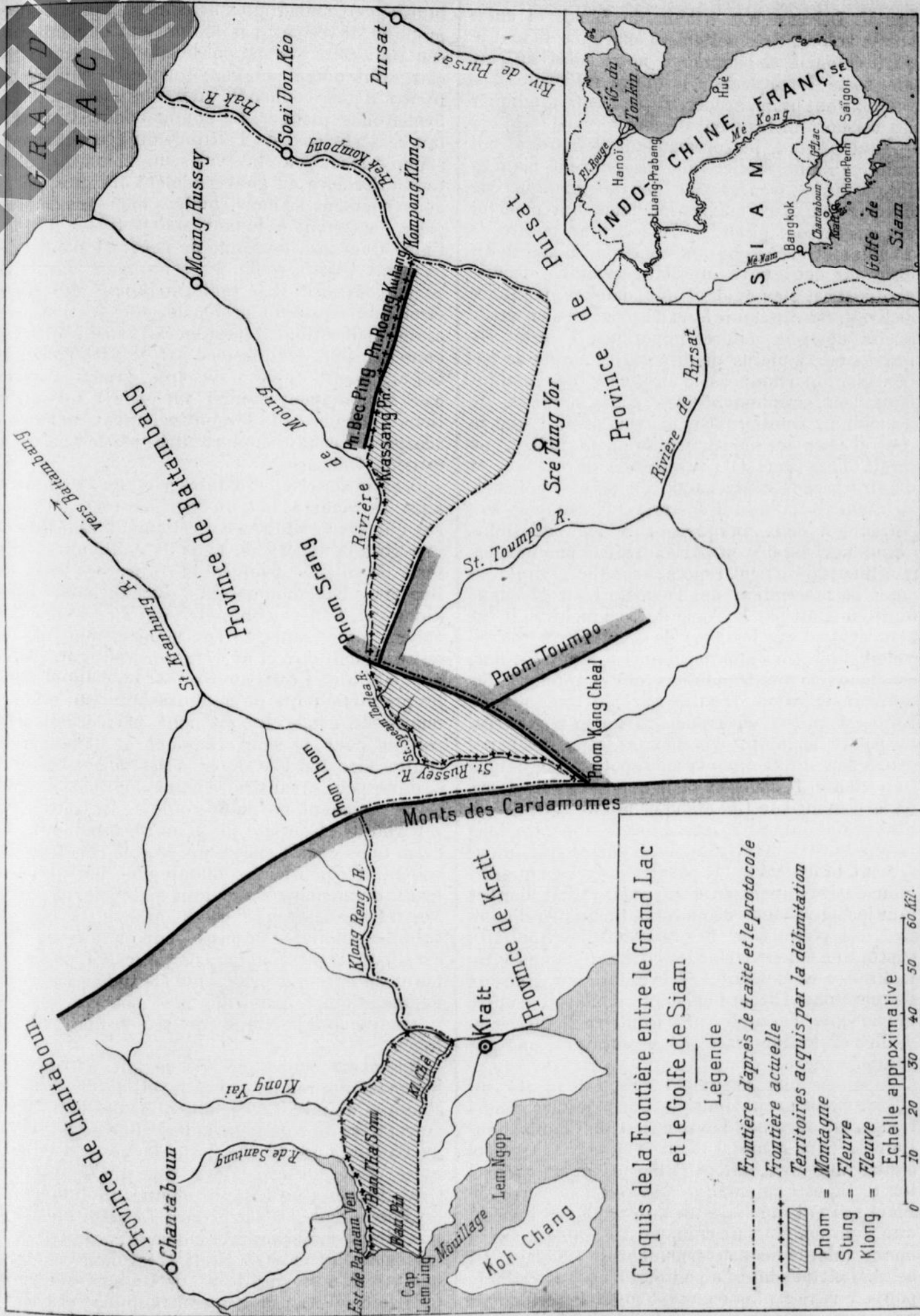
Nous avons indiqué, dans le bulletin du mois de mai, dans quelles conditions s'opérait la délimitation de la région comprise entre le grand lac du Cambodge et le golfe de Siam. La délimitation commencée s'est poursuivie dans la région de Kratt et s'est heurtée à des difficultés que nous avons déjà fait pressentir.

Les accidents de terrain, annoncés au protocole de juin 1904 de la façon la plus précise, n'ont pu être retrouvés sur le terrain. Ni la rivière Klong-chè, ni les deux chaînes de montagnes qui devaient aboutir au cap Lem-ling n'existent en réalité. La rivière Klong-chè s'est réduite à un simple fossé situé à une distance d'à peine 3.000 mètres de Kratt, et ce fossé, large de 8 à 10 mètres, profond de 1 mètre à 1 m. 50, à sec pendant la plus grande partie de l'année, n'a pu évidemment, à aucun point de vue, constituer une frontière acceptable. Quant aux deux chaînes de montagnes, elles se réduisent à une série de petits mamelons isolés, entre lesquels passent de nombreux sentiers qui vont de l'estuaire de Kratt à celui de Packnam-ven. D'autre part, le mouillage

des grands navires, mouillage qui donne seul à la possession de Kratt une valeur sérieuse, est situé entre la grande île de Koh-chang et le cap Lem-ling. C'est dire que la possession de ce mouillage ne peut être réelle que si nous possédons complètement les deux rives de Koh-chang et de Lem-ling, et si en particulier nous sommes les maîtres non seulement du cap Lem-ling, mais aussi du territoire avoisinant et dans un rayon minimum de 8 ou 10 kilomètres. Le commandant Bernard, président de la Commission française, a donc repoussé le tracé des frontières indiquées au protocole, et proposé un tracé entièrement nouveau. Il suffit de jeter les yeux sur le croquis ci-contre pour voir que la nouvelle frontière s'impose absolument.

Le territoire de Kratt forme une presqu'île limitée d'une part par les eaux du Klong-yaï, fleuve important, large de 3 à 400 mètres, et navigable pour des bateaux à vapeur, par les eaux du golfe de Siam, et enfin par l'estuaire de Packnam-ven. Entre le Klong-yaï et Packnam-ven, il n'y a qu'un isthme de 6 à 7 kilomètres de largeur. Il est évident qu'en reportant la frontière jusqu'à cet isthme même, et à sa partie la plus étroite, on se trouvait, à tous les points de vue, dans les conditions les plus favorables pour assurer la sécurité de Kratt en temps de paix et sa défense en temps de guerre. Le commandant Bernard a donc proposé comme frontière l'estuaire de Packnam-ven d'une part, le cours du Klong-yaï de l'autre, et, entre les deux, une coupure rectiligne pratiquée à travers la forêt et longue de 6 kilomètres, coupure traversée par deux chemins qui vont de Chantaboum à Kratt d'une part, et à Lem-ling de l'autre. Cette frontière, jalonnée de toutes parts par des lignes naturelles très faciles à surveiller, a été adoptée, après des discussions très vives, par le gouvernement siamois.

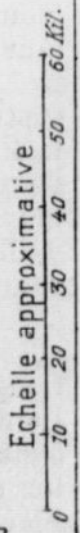
Il faut reconnaître que le gouvernement siamois a, dans cette circonstance, fait preuve de la plus grande bonne volonté. Il est certain qu'en s'en tenant aux termes stricts du traité du protocole il pouvait se refuser à toute espèce de concession, tout au moins du côté du cap Lem-ling. L'article 3 du traité de février 1904 stipulait, en effet, que, avant toute délimitation, les deux gouvernements se mettraient d'accord pour fixer le point où la frontière atteindrait la mer. L'accord prévu s'est traduit par le protocole de juin 1904, et ce document portait à la fois la signature du Phya-Surya, ministre du Siam à Paris, et de M. Delcassé. Les commissaires siamois pouvaient donc dénier au commandant Bernard le droit de modifier les termes d'un accord que le ministre des Affaires étrangères de France avait signé. Ce point de vue a du reste été celui du ministre de France à Bangkok. Ce dernier s'appuyait uniquement sur les documents diplomatiques existants, et il penchait à croire que, s'il y avait lieu de modifier la frontière, il ne fallait pas cependant la faire aboutir à un point autre que le cap Lem-ling. Le commandant Bernard, au contraire, s'appuyait sur les instructions qu'il avait reçues au



Croquis de la Frontière entre le Grand Lac et le Golfe de Siam

Légende

- Frontière d'après le traité et le protocole
- - - Frontière actuelle
- ▨ Territoires acquis par la délimitation
- Phom = Montagne
- Stung = Fleuve
- Klong = Fleuve



moment de son départ, sur la déclaration faite par M. Delcassé à la tribune du Sénat, et enfin sur la volonté très nettement exprimée de tout le parti colonial de donner à notre nouveau port une sorte de protection militaire suffisante. Les Siamois ont fini par céder, et il est bon d'indiquer les raisons qui les y ont décidés.

Tout d'abord, le commandant Bernard a fait valoir qu'une frontière indéfinie entre le Siam et l'Indo-Chine française ne pouvait manquer de donner lieu aux mêmes incidents qui pendant dix ans se sont produits dans la zone neutre de 25 kilomètres, et ont tant contribué à maintenir entre les deux pays un état regrettable de discorde. Il est bien évident que, dans ce territoire de Kratt, couvert d'une forêt très épaisse où n'existe aucun obstacle naturel important, il aurait été impossible, à moins de disposer de forces de police disproportionnées, d'empêcher des malfaiteurs, ou simplement des contrebandiers, de franchir la frontière. On pouvait prévoir que la contrebande serait particulièrement active. Ce serait d'une part la contrebande de l'alcool, et d'autre part la contrebande du poivre. L'alcool, au Siam, est vendu à des prix notablement supérieurs à ceux auxquels il revient en Indo-Chine. Ceci est dû en particulier à la pénurie des riz gluants (*gac nep*), espèce particulière employée pour la fabrication de l'alcool. L'alcool étant fourni à Kratt par la régie de Cochinchine, il est bien évident que les gens de Chantaboun trouveraient intérêt à s'approvisionner à Kratt. En fait, ces mouvements frauduleux ont commencé dès notre installation. D'autre part, le territoire de Kratt est cultivé en grande partie en poivrières. Le poivre originaire des colonies françaises bénéficie à son entrée dans la métropole d'une détaxe importante. Il est donc clair que les cultivateurs de la province de Chantaboun auraient trouvé le plus grand intérêt à introduire leur poivre dans le territoire de Kratt afin de bénéficier frauduleusement de la détaxe. Il paraissait certain que les mouvements incessants auxquels allait donner lieu la contrebande ne pouvaient manquer d'amener des plaintes et des incidents de frontière, susceptibles de troubler les bonnes relations entre la France et le Siam. Si le Siam était désireux de maintenir l'accord existant, il n'avait d'autre moyen que d'accepter une frontière facile à surveiller et dont le tracé même aurait été une garantie.

A ce premier argument s'en est ajouté un autre. Nous avons indiqué dans quelles conditions s'est effectuée l'évacuation de Chantaboun. Dans le parti colonial, bien des gens ont protesté contre une évacuation qu'ils jugeaient prématurée. Ils estimaient que nos relations avec le Siam avaient été telles depuis quelques années, que l'on ne pouvait compter absolument sur la bonne volonté du gouvernement de ce pays. Ils estimaient prudent de conserver un gage afin de pouvoir régler plus commodément les difficultés qui ne pouvaient manquer de surgir au cours de la délimitation. L'évacuation de Chantaboun a eu

lieu, et nous ne reviendrons pas sur les conditions inutilement maladroites dans lesquelles elle s'est produite. Il n'en est pas moins vrai que, en consentant à cette évacuation, le gouvernement français avait donné au gouvernement siamois la preuve d'une confiance qu'il s'agissait ou d'affirmer ou de justifier. Le commandant Bernard a fait ressortir que de l'attitude du gouvernement siamois découlerait très vraisemblablement l'attitude ultérieure du gouvernement français. Si le gouvernement siamois, malgré l'absence de tout gage, consentait à donner satisfaction à l'Indo-Chine française, personne ne pourrait douter de sa bienveillance et de ses sentiments amicaux. Si, au contraire, il se renfermait dans les termes étroits du traité du protocole pour se refuser à toute rectification, il légitimerait ainsi toutes les appréhensions manifestées par le parti colonial. Cet argument a été d'un très grand poids, et c'est surtout pour donner un gage à ses intentions amicales, que le gouvernement siamois a accepté les conditions formulées par le chef de la mission française.

Il est incontestable, d'autre part, qu'en agissant ainsi le Siam a fait un sacrifice réel. Ce n'est pas que les territoires nouvellement cédés aient une grande superficie, mais ils contiennent une série de villages peuplés et prospères, ceux de Ban-pit, Ban-choum-sein, Ban-tha-son, Ban-klong-yaï, Ban-van-ché, etc., qui non seulement étaient intéressants en eux-mêmes, mais qui en outre avaient ouvert un refuge à une partie de la population de Kratt, au moment où celle-ci, dans les premiers jours de notre installation, a commencé son exode. Il était donc particulièrement pénible pour le gouvernement de Bangkok de contraindre une fois de plus des sujets fidèles à émigrer pour se soustraire à une domination dont ils paraissaient ne point vouloir. En outre, en reportant la frontière jusqu'au Packnam-ven, le Siam nous cédait encore un port de cabotage excellent, fréquenté dès maintenant par des bateaux d'une petite compagnie siamoise, offrant à l'intérieur des fonds de 8 mètres, et dont il suffira d'améliorer la passe pour en faire un abri excellent. Il est bon, nous semble-t-il, de signaler et de faire ressortir cette attitude du gouvernement siamois, parce que nous pouvons espérer y trouver une marque de ses bonnes intentions.

En même temps que l'on réglait, à Bangkok, les questions relatives à la frontière de Kratt, la commission mixte a également arrêté le tracé de la frontière du côté de la haute vallée de la rivière de Battambang. Si l'on jette un coup d'œil sur notre carte, on constatera que les monts des Cardamomes d'un côté, la chaîne du Toumpo et du Pnom Srang d'autre part, forment un angle très aigu s'enfonçant profondément entre les provinces de Pursat et de Kratt. C'est dans cet angle que prend naissance le Stung Russey, qui porte plus loin le nom de Stung Kranhung, et qui est un des deux bras principaux de la rivière de Battambang. Les gens de Pursat revendiquaient la

propriété des forêts des Cardamomes, situées sur la rive droite du Stung Russey. Ils n'apportaient du reste aucune preuve de leurs droits, ou tout au moins les archives de la province et celles du royaume n'ont pu fournir aucun document. De leur côté, les gens de Battambang revendiquaient avec la même ardeur la totalité des territoires compris dans ce triangle de montagnes, et plus particulièrement ceux qui sont situés sur la rive gauche du Stung Russey. Le gouvernement siamois encore a accepté de reconnaître le bien fondé des revendications des gens de Pursat. Le tracé de la frontière entre le Grand Lac et le golfe de Siam est donc arrêté, et ce tracé nouveau fait ressortir, par comparaison avec le tracé du protocole, d'importantes acquisitions territoriales. A coup sûr, ce tracé présente des défauts. Il est certain en particulier que l'étroite bande de terrain, située entre les montagnes des Cardamomes et le Stung Russey, pourrait présenter des inconvénients assez sérieux, si la région n'était pas aussi éloignée des grands centres de Kratt et de Pursat, et si elle n'était complètement déserte. Mais un jour nous pourrions désirer établir sur notre territoire des voies de communication entre Kratt et le Grand Lac. Il serait donc désirable d'étendre le territoire de Pursat à la totalité du district du Stung Russey. C'est là du reste ce qui pourra être obtenu au cours des opérations ultérieures et par le moyen d'échanges, lorsque la commission de délimitation réglera d'une façon définitive le tracé des limites de Bassac et de Luang-prabang.

Du reste, cette question du Stung Russey n'est qu'une partie assez insignifiante d'une question beaucoup plus grave. Il s'agit en réalité de la province de Battambang tout entière. Il est certain que, entre tous les défauts que l'on a reprochés ou pu reprocher au traité de février 1904, le plus grave sans aucun doute, c'est qu'il a laissé en suspens la question des anciennes provinces cambodgiennes. La politique traditionnelle de la France à l'égard du Siam a toujours comporté la revendication, au nom du Cambodge que nous protégeons, des trois provinces de Battambang, de Siem-reap et de Sisophon. Il est infiniment regrettable, à notre avis, que, par un changement d'attitude extraordinaire, notre diplomatie ait fait porter tous ses efforts, non pas du côté de Battambang ou d'Angkor, mais du côté de Kratt. Ce brusque changement a vivement surpris le gouvernement siamois, et il nous a non seulement suscité dès le présent des difficultés assez sérieuses, mais il pourrait nous en susciter de beaucoup plus graves dans l'avenir. Le gouvernement siamois a manifesté la plus vive répugnance à céder à la France un territoire comme celui de Kratt, exclusivement habité par des populations de nationalité et de langue siamoises. Ce gouvernement a même été sur le point de nous offrir directement les provinces de Sisophon et de Siem-reap si nous voulions renoncer à toute prétention du côté de Kratt. Il est certain que ces propositions auraient été formulées d'une façon précise si la presse française n'avait, fort à la légè-

ré, vanté les avantages énormes du port de Kratt, et si, par conséquent, le gouvernement siamois n'avait craint de se trouver en présence d'une opposition irréductible, et peut-être même de se mettre dans l'obligation de céder Siem-reap et Sisophon, sans pouvoir malgré tout conserver Kratt.

Ce n'est pas que ce mouillage de Kratt soit sans valeur. Il forme une fosse longue de 7 kilomètres, large de 3, profonde de 10 à 12 mètres, où les plus grandes flottes pourraient s'abriter. Et ce mouillage est à peu près le seul dans le voisinage immédiat de la Ménam. Mais il ne peut être question de longtemps de créer à Koh-chang ou à Lem-ling des installations militaires, et l'utilisation de ce mouillage, si beau qu'il soit, nous paraît être extrêmement problématique. Il eût donc mieux valu, sans doute, régler d'une façon définitive, la question de Battambang et d'Angkor. La chose eût peut-être été aisée, étant données les dispositions mêmes que manifestait le gouvernement siamois. Il faut dire, en effet, que les Siamois, qui ont fait de si remarquables progrès dans la vallée de la Ménam et sur la rive droite du Mékong, n'en ont fait aucun dans les provinces cambodgiennes. L'effort d'unification de *thaïsation*, qui a été poursuivi par le roi actuel du Siam d'une façon si intéressante et si complète, a complètement échoué du côté de Battambang et d'Angkor. De ce côté, après plus d'un siècle de domination, les Siamois n'ont pas fait le moindre progrès. Le pays est entièrement cambodgien, il se refuse à se laisser pénétrer, il ne rapporte rien au gouvernement siamois. Le gouverneur de Battambang est une sorte de petit potentat percevant le revenu de ses provinces et versant simplement à Bangkok le tiers de l'impôt personnel, c'est-à-dire le dixième à peine des revenus totaux. Ce gouverneur, très habile à tenir la balance entre le Siam et la France, de manière à échapper à toute contrainte, a constamment été sur nos frontières la cause de tous les conflits qui ont désolé la province de Pursat comme celle de Kompong-sai et provoqué le dépeuplement presque complet de la zone française. Ainsi, la possession de Battambang ne représente pour le Siam aucun avantage matériel, elle est au contraire la source de difficultés constantes. Les Siamois peuvent prévoir en outre que cette question peut un jour ou l'autre devenir très aiguë.

Il est certain que si nous agissons au Cambodge comme nos intérêts les plus évidents nous commandent d'agir, si nous favorisons l'évolution de ce royaume, nous ne pouvons manquer de voir renaître d'une façon très précise les revendications de l'ancien royaume khmer. La question de Battambang sera, entre le Cambodge de demain et le Siam, ce qu'est la question d'Alsace-Lorraine entre l'Allemagne et nous. Le Siam a, sans aucun doute, le plus grand besoin de vivre en paix avec la France. Il y est poussé, non par des sentiments de sympathie platonique, mais par des intérêts très réels. Le gouvernement siamois a réalisé depuis vingt ans, dans l'organisation du royaume,

dans l'administration intérieure, dans le développement économique, des progrès qu'il s'efforce de poursuivre. Or, pour toutes les réformes qu'il s'efforce de faire, il se heurte aux privilèges des nations occidentales. Il suffit qu'une de ces nations s'oppose à quelque modification importante ou bien qu'elle veuille faire de l'obstruction par l'exercice de la protection et du droit d'exterritorialité qui en découle, pour que tous les efforts du gouvernement siamois restent vains. C'est ainsi que la nouvelle réglementation du port de Bangkok aurait échoué, si le Siam n'avait pu compter sur la bienveillance de la France. Cette bienveillance lui est absolument nécessaire. En outre, la question des protégés est grosse de périls. Les protégés de la France, comme ceux de l'Angleterre, ne sont pas seulement des indigènes originaires des colonies anglaises ou françaises : il y a parmi nos protégés de nombreux Chinois bénéficiant, eux aussi, de l'exterritorialité en matière judiciaire. Si la Chine installait à Bangkok une légation, il est certain qu'elle pourrait, en s'appuyant sur la situation actuelle, revendiquer des droits d'exterritorialité en faveur de tous les Chinois qui habitent le Siam. Or, il y a actuellement 700.000 Chinois au Siam, sur une population de 7 à 8 millions d'habitants. Si un tel fait se réalisait, le gouvernement siamois deviendrait impuissant dans ses propres États. Il y a donc un grand intérêt pour lui à nous amener progressivement à l'abandon de certains de nos privilèges, et peut-être trouvera-t-on là une matière d'échange qui nous permettrait de régler d'une façon définitive toutes les questions qui nous séparent, tant du côté de Battambang que du côté du Laos français.

\*  
\* \*

On peut s'étonner, et nous nous étonnerons en effet, que ces questions, soulevées par la fixation de la nouvelle frontière franco-siamoise, n'aient pas été portées à la connaissance du parti colonial avant la ratification du traité. Il est certain, quels que soient les résultats obtenus par la commission de délimitation, que cette commission s'est heurtée à des difficultés qu'il semble que l'on se soit plu à accumuler à plaisir. C'est, d'une part, notre diplomatie acceptant un tracé de frontière sur la simple vue des cartes siamoises qui, manifestement, étaient inexactes. Il suffisait, pour s'en rendre compte, d'en examiner le dessin un peu puéril.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que, en Indo-Chine même, l'administration du Cambodge se soit montrée aussi profondément ignorante de questions qui cependant l'intéressaient directement.

Il est singulier, en effet, que la résidence supérieure du Cambodge n'ait pas été renseignée en ce qui concerne la valeur de Kratt et la nature même des populations qui habitent ce territoire. Cependant, le résident supérieur du Cambodge était allé lui-même à Bangkok au mois d'avril de

l'année dernière pour s'y renseigner et rassembler les informations nécessaires à la signature de l'accord de juin 1904. N'est-il pas extraordinaire que ce haut fonctionnaire ait cru jusqu'au dernier jour que le territoire de Kratt était cambodgien et habité par des Cambodgiens ? Cette ignorance a eu les conséquences les plus fâcheuses. Au mois de janvier dernier, lorsque le résident supérieur du Cambodge est venu prendre possession du territoire de Kratt, en présence des délégués du gouvernement siamois, il en a pris possession, non point au nom de la France, mais au nom du Cambodge. Or, le gouvernement siamois consentait volontiers à céder des territoires à une grande nation comme la France ; il a été profondément blessé de faire cette cession au Cambodge. En outre lors de notre installation, le résident supérieur du Cambodge a envoyé à Kratt des fonctionnaires et des interprètes cambodgiens. Pendant plus d'un mois l'administration de Kratt a été dans l'impossibilité d'entrer en relations directes avec ses administrés. On a cru que l'on pouvait, se trouvant en pays cambodgien, introduire à Kratt les habitudes administratives de l'Indo-Chine. Le seul mot d'ordre qui ait été donné dans ce pays nouveau, et pour lequel une organisation nouvelle était évidemment indispensable, a été de faire en sorte que le pays pût subvenir à ses besoins. C'était vouloir introduire presque immédiatement un système de fiscalité dont la réputation est détestable et dont la crainte suffit à éloigner de nous les populations. Ces causes ont contribué beaucoup à activer l'exode qui s'est produit dans toute la région de Kratt. Ce sont ces raisons encore qui, en déterminant de la part des populations une animosité très vive à notre égard, ne pouvaient que rendre plus difficile la tâche d'une commission qui se voyait contrainte de demander des cessions nouvelles de territoires où, précisément, s'étaient installées des populations fuyant notre traité.

Du côté même de Battambang, il n'est pas douteux que l'on aurait pu obtenir des acquisitions plus importantes si le travail de la commission avait été préparé. Or, ni à Pnom-penh, siège de la résidence supérieure du Cambodge, ni à Pursat, centre de la province, on n'a pu donner à la commission française le moindre renseignement. la moindre carte, le moindre document tiré des archives royales et relatif au tracé de la frontière. On ignorait en un mot au Cambodge la limite exacte du Cambodge et du Siam. Il a fallu que le président de la commission française, dès son arrivée à Pursat, réunît les fonctionnaires cambodgiens en activité ou en retraite, qu'il procédât à une enquête, qu'il allât vérifier sur place les renseignements obtenus, pour arriver enfin à connaître avec précision le tracé véritable de la frontière que revendiquait la population de Pursat. Il est donc fort heureux que la commission française ait précédé de trois semaines sur le terrain les membres de la commission siamoise. Si les deux commissions étaient arrivées simultanément sur le champ de leurs travaux, le pré-

sident de la commission française eût été complètement désarmé. Cette ignorance et cette inertie de notre propre administration sont éminemment défavorables à une extension de notre influence ou de notre domination dans les provinces voisines du Cambodge. Elles s'expliquent par le changement très fréquent des titulaires dans les postes les plus importants, et par le peu de souci que l'on paraît prendre de placer, à la tête des différents services, des administrateurs véritablement compétents. Depuis cinq ans, le Cambodge a eu cinq résidents supérieurs : le premier avait été procureur général en Cochinchine, le second résident supérieur en Annam, le troisième résident supérieur au Laos, le quatrième gouverneur du Sénégal, le dernier, enfin, administrateur au Tonkin. Dans la province même de Pursat, en moins de dix mois, de juillet 1904 en mai 1905, il n'y a pas eu moins de cinq administrateurs, dont l'un provenait de la Cochinchine et un autre du Tonkin, c'est-à-dire de pays ayant une civilisation entièrement différente de celle du Cambodge. Dans les circonstances actuelles, il importe de signaler ces faits. Il importe d'autre part, pour éviter des déboires, que la commission française qui dispose seule de tous les moyens d'information, qui seule peut examiner sur place toutes les questions, soit dotée des attributions, des pouvoirs et des moyens nécessaires pour mener à bien le reste de la tâche qui lui a été confiée.

R. C.

## LES NÉGOCIATIONS DE PAIX

La préparation des négociations de paix a fait un nouveau pas pendant le mois écoulé. Le principe de la réunion entre les plénipotentiaires russes et japonais avait été posé et accepté, en juin, sur l'initiative du président Roosevelt. Dès le 2 juillet, on annonçait que ces plénipotentiaires étaient nommés. C'étaient, du côté russe, le comte Mouravief et le baron Rosen, ex-ministre de Russie à Tokyo, et du côté japonais, le baron Komura, ministre des Affaires étrangères, et M. Takahira, ministre du Japon à Washington.

Le 8 juillet, les plénipotentiaires japonais se sont embarqués pour les Etats-Unis. L'avant-veille ils avaient été reçus par le Mikado, qui leur avait adressé le manifeste suivant :

Le président des Etats-Unis, affligé de voir que la guerre entre la Russie et le Japon n'était pas terminée après une période de plus d'une année, et frappé de l'urgence, dans l'intérêt de l'humanité, de mettre fin au conflit, a suggéré que les deux gouvernements nommassent des plénipotentiaires et les fissent se rencontrer pour négocier de la paix.

Nous avons été obligés, contrairement à notre attente,

et en dépit de notre amour constant et résolu pour la paix, de recourir aux armes. Si, par l'effet de l'esprit conciliant de notre adversaire, les hostilités pouvaient être terminées, rien ne serait plus satisfaisant qu'un tel résultat. Aussi nous sommes-nous immédiatement rendus à la suggestion du président des Etats-Unis et nous vous chargeons ici de la mission de négocier de la paix et de la conclure. Vous vous consacrez de toutes vos forces à accomplir cette mission et n'épargnez aucun effort pour rétablir la paix sur une base durable.

Entre temps, on annonçait que les plénipotentiaires russes devaient avoir pour assistants M. Plançon, ex-chef de la chancellerie du vice-roi d'Extrême-Orient, M. Nabokof, du ministère des Affaires étrangères, et le colonel Samoïlof qui fut attaché militaire à Tokyo. En outre, M. Pokotilof, le nouveau ministre de Russie à Pékin, s'est embarqué, à peine avait-il rejoint son poste, pour les Etats-Unis où il va renforcer la mission russe. D'autre part, des décisions ont été prises quant au lieu des négociations, Washington étant intenable en été. Les plénipotentiaires négocieront à Portsmouth, sur la côte du New-Hampshire, après avoir été rendre une courte visite au président Roosevelt dans sa propriété d'Oyster-Bay, dans Long-Island, où ils seront présentés les uns aux autres. Ils ne se rendront à Washington que pour signer le traité de paix, s'il y a lieu.

Mais à partir du 10 juillet, le bruit courut que le comte Mouravief, malade, ne pourrait pas représenter la Russie et on parla d'un autre plénipotentiaire. Le 13, on apprenait que ce plénipotentiaire n'était autre que M. Witte.

Le choix de ce dernier a généralement produit le meilleur effet. On sait que M. Witte est un homme capable de comprendre et d'accepter une situation, vertu qui paraît peu répandue parmi les gouvernants russes, et aussi qu'il a toujours été opposé à la politique qui a conduit la Russie à la guerre. Nos lecteurs verront plus loin comment on présente le rôle qu'il joua lors de la fameuse visite du marquis Ito en Europe, à une époque où le Japon était encore, comme on dit, sur le haut du mur, et ne savait pas s'il tomberait dans le jardin russe ou dans le jardin anglais. M. Witte aurait voulu que l'on ne repoussât pas, mais que, au contraire, on prit la peine d'attirer résolument cette puissance qui cherchait encore sa voie. D'autre part, M. Witte s'opposa toujours de toutes ses forces à ce qui fit une aventure de la politique russe en Extrême-Orient. S'il se rallia au programme de 1896, à la politique du traité Cassini, qui faisait passer par la Mandchourie du Nord le chemin de fer de Russie à Vladivostok, pour éviter le long détour par la rive nord de l'Amour, il résista, en 1898, à l'occupation de Port-Arthur, à laquelle l'initiative des Allemands à Kiao-tchéou invitait le gouvernement du tsar. Estimant qu'en histoire il faut compter non par années mais par siècles, il considéra cette occupation comme un luxe dangereux et prématuré, et il résista en outre à la création du chemin de fer Nord-Sud, de Kharbine à Port-Arthur, et à celle de Dalny qui en furent les conséquences. Après

cela, il est inutile de dire que M. Witte s'opposa à toutes les tentatives russes en Corée, achats de terrain à Masampo, entreprise des forêts du Yalou, qui se produisirent au moment où le Japon, mis en confiance par l'alliance anglaise conclue en 1902, commençait à manifester d'une manière très inquiétante sa mauvaise humeur. Ces aventures coréennes, qui, s'ajoutant à la persistance de l'occupation russe de la Mandchourie, furent la goutte d'eau qui fit déborder le vase, n'ont été poussées qu'au moment où M. Witte était vaincu par une coterie adverse. Au cours de l'été 1903, c'est M. Bezobrazof, courtisan habile, mais homme politique plus imaginaire que sensé, qui l'emportait. Il avait derrière lui de hauts personnages qui espéraient des gains considérables des entreprises politico-financières de Corée; il rallia l'amiral Alexeïef et l'entraîna dans sa politique risquée et voyante en faisant créer, à son profit, la vice-royauté d'Extrême-Orient. C'est dire que M. Witte, obligé devant ces influences contraires, de quitter le ministère des Finances en août 1903, n'a été pour rien dans la politique qui a causé la guerre et en particulier dans les négociations qui l'ont immédiatement précédée.

La réputation de M. Witte est si bien établie à cet égard qu'au moment où il était chargé de négocier avec le Japon il a craint sans doute de passer pour trop pacifique. Contrairement au silence systématique des diplomates russes, il a fait à un rédacteur de l'*Associated Press* des déclarations sur ses intentions, disant que s'il y avait en Russie un parti de la guerre à outrance, il ne s'y trouvait pas de parti de la paix à tout prix. Tous les Russes seraient unis dans l'idée de continuer la guerre pendant des années, si les conditions des Japonais étaient contraires à l'honneur de la Russie ou à son avenir en tant que grande nation. Et M. Witte, qui s'est embarqué pour New-York le 26 juillet, peu de jours après cette interview, a ajouté que, pour sa part, il était assez disposé à craindre que les conditions des Japonais fussent telles.

\* \*

Il est fort possible que les craintes de M. Witte ne soient pas purement « diplomatiques ». On ne connaît jusqu'ici les conditions des Japonais que par certaines manifestations d'opinion, entre autres par les déclarations de certains congrès de professeurs résumées dans ce Bulletin, et il faut convenir qu'elles seraient très dures. Il s'agirait, comme nous l'avons montré en nous appuyant sur les considérations géographiques les plus évidentes, d'exclure la Russie d'Extrême-Orient. La façon même dont le Japon a refusé un armistice, demandé, on le sait, par la Russie avec l'appui du président Roosevelt, vient à l'appui de cette impression : avant de négocier sérieusement, les Japonais veulent occuper des positions — Sakhaline entre autres — pour obtenir ce résultat. Si la Russie ne se résigne pas à cette fin, si le tsar n'a pas autorisé son plénipotentiaire à un traité par lequel on renoncerait à toutes les situations

acquises par l'Empire et on remettrait à un avenir déterminé le soin de refaire une expansion russe en Extrême-Orient sur de nouvelles bases, il est fort probable que la paix ne sera pas signée à Portsmouth. Reste à savoir, il est vrai, si les deux belligérants, au point de vue de leurs intérêts financiers ou intérieurs, se trouveraient bien de la continuation de la guerre, fût-ce seulement d'une guerre latente dans les vallées des Khinganes ou à l'orée de la grande forêt transbaïkalienne.

Sans doute on ne peut faire aucune prophétie sur ces négociations d'où surgiront peut-être de grosses surprises. Quelle va d'abord être l'attitude de la Chine à laquelle la Mandchourie doit être restituée si le Japon ne veut se brouiller avec elle? On peut se demander s'il n'y a pas un certain refroidissement entre Pékin et Tokyo et si l'influence russe n'a pas regagné du terrain à la Cour du Fils du Ciel. On prétend que c'est à l'instigation de la Russie que la Chine a demandé à être représentée dans les négociations de paix, bien que le Japon ait énergiquement stipulé que ces dernières devaient être limitées aux deux belligérants. La diplomatie russe espérait-elle grossir la question, l'internationaliser en y introduisant la Chine, dont la situation de puissance non belligérante mais envahie est si étrange dans toute cette affaire, rompre ainsi un tête-à-tête si dépourvu d'élasticité avec le Japon? Voulait-elle seulement faire plaisir à la Chine? On ne sait; toujours est-il que le Japon a nettement refusé d'admettre des plénipotentiaires chinois aux négociations, tandis que la Russie a répondu que, si les pourparlers ne pouvaient avoir lieu qu'entre les belligérants, la Chine était évidemment intéressée dans certaines questions qui seraient débattues. Le gouvernement de Pékin a arrêté son attitude en disant qu'il ne reconnaîtrait aucun arrangement affectant ses intérêts à moins d'avoir été consulté.

Il y a là une situation qui mérite d'être suivie. On peut se demander si les relations entre la Chine et le Japon ne vont pas se modifier encore, si les Japonais ne reviennent pas un peu sur leur rêve d'être les directeurs de la grande réorganisation chinoise. Il est à remarquer que, depuis quelque temps, certains journaux japonais parlent de l'extrême difficulté de cette réorganisation, la société chinoise ne présentant pas, selon eux, les éléments nécessaires. Non seulement la Cour se défie des Japonais, mais encore on peut se demander si les Chinois, partisans des réformes, n'ont pas aussi quelque défiance du zèle de leurs voisins. La situation des Japonais, dans cette circonstance, est particulièrement délicate : ce sont surtout les Chinois progressistes, élevés au dehors, qui ont demandé la participation de la Chine aux négociations de paix. Le refus du Japon sera, sans aucun doute, exploité auprès d'eux. Il serait très imprudent de rien conclure encore de cet incident et des éléments qu'il met au jour, mais il y a peut-être là des indications sur lesquelles il est bon de réfléchir.



Le *Times* a vu un but russe immédiat à l'entrée de la Chine dans les négociations. Il prétend que la Russie, pour éviter des dépenses et une humiliation, voudrait faire payer par la Chine l'indemnité de guerre que demandera sans doute le Japon. Le gouvernement chinois, rentrant en possession de la Mandchourie, paierait à la Russie les travaux de Dalny et le chemin de fer chinois en versant l'indemnité aux Japonais. La Russie garantirait l'emprunt chinois nécessaire et consoliderait ainsi sa situation en Chine. Le journal anglais parle avec sévérité de ce « truc », ce qui est assez amusant de la part de l'organe de l'opinion d'un pays dont l'expansion coloniale a nécessité cependant toutes les habiletés. Il continue d'adresser à la Russie des injures qui ne paraissent guère de saison dans une situation internationale par laquelle l'Angleterre est invitée à se préoccuper beaucoup plus de la puissance qui peut songer à prédominer sur les plages de l'Europe, que de l'équilibre de l'Extrême-Orient. Il est vrai qu'en Russie des personnages, et non des moindres, parlent de combiner la conclusion de la paix avec celle d'une alliance russo-japonaise. Ils veulent reposer l'alternative qui exista pour le Japon au temps de la mission du marquis Ito en Europe. On comprend que cela cause une certaine irritation dans les milieux où on parle, comme nous l'avons signalé, de renforcer l'alliance anglo-japonaise et d'en étendre les objets lorsque viendra l'échéance exigeant son renouvellement.

Il faut encore ajouter que l'Allemagne va peut-être profiter des négociations pour chercher à rentrer dans l'intimité de la Russie. Il n'est pas impossible que l'empereur allemand ait lancé quelques paroles dans ce but pendant son entretien avec le tsar, au large de Bjorko. Sans doute ce serait un trompe-l'œil, l'Allemagne étant hors d'état de rien faire en Extrême-Orient contre l'opposition de l'Angleterre, sans doute doublée des Etats-Unis. Mais ce zèle, destiné en réalité à un usage non asiatique mais européen, servirait à embarrasser la France, à la montrer associée aux « menées » de l'Angleterre, comme l'insinuent déjà certaines feuilles allemandes semi-officieuses. On voit qu'on peut découvrir l'extrémité de bien des fils emmêlés dans l'écheveau diplomatique embrouillé qu'il va falloir mettre au clair. Les négociations de Portsmouth ne nous intéressent pas seulement par le nouvel effort financier que la conclusion de la paix demandera sans doute à notre marché, et dont M. Witte s'est évidemment entretenu avec M. Rouvier lors de son passage à Paris. Les pourparlers qui vont s'ouvrir peuvent s'élargir beaucoup : ils sont, comme on dit, gros de « possibilités ».

R. C.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

L'ASIE FRANÇAISE. — JUILLET 1905. — 2.

## LA GUERRE

Le souhait le plus raisonnable que nous puissions former en France, après la bataille de Tsoushima, était que la marine de nos alliés ne fit plus parler d'elle de longtemps. Cette consolation nous a été refusée, et il nous a fallu assister ce mois-ci à la grotesque et odieuse croisière du *Potemkin* ! Nous sommes heureux, pour notre part, qu'il ne s'agisse pas ici à proprement parler d'un événement de guerre et que nous soyons par conséquent dispensés d'en donner les détails. Les journaux quotidiens ont d'ailleurs été prolixes sur les allées et venues du cuirassé rebelle, les lamentables tentatives de l'amiral Krieger, et la reddition finale de ces tristes révolutionnaires, qui n'ont même pas su être de grands criminels, et sont allés cacher leur honte dans les villages roumains. On a rappelé, pour adoucir l'amertume de la Russie, qu'il y avait un précédent à l'aventure du *Potemkin*, et que, lors de l'insurrection espagnole de 1873-74, la frégate *Numancia* et plusieurs autres bâtiments de moindre importance se révoltèrent et bombardèrent Carthagène. La *Numancia* vint même se réfugier à Oran, où son équipage fut désarmé par les autorités françaises. Encore convient-il de dire à la décharge des matelots espagnols que leur pays n'était pas aux prises avec l'étranger lorsqu'ils commirent leur acte de folie.

Quoi qu'il en soit, l'Europe tout entière doit se féliciter que l'incident de la mer Noire ait pris fin. Le spectacle donné par le *Potemkin* n'était pas seulement affligeant pour les amis de la Russie, il était essentiellement malsain. A une époque qui voit éclore les plus monstrueuses théories sur les possibilités de l'avenir et la conduite à tenir par le peuple en cas de guerre, toutes les nations ont un intérêt évident à ce que des faits comme ceux qui se sont passés à Sébastopol soient de courte durée et soient châtiés avec la dernière rigueur. C'est dans ce sens qu'il faut regretter que le droit international ne permette pas à la Russie d'obtenir l'extradition des coupables, quelles que puissent être les circonstances atténuantes de leur crime.

L'amirauté russe est, en tout cas, pleinement justifiée aujourd'hui du reproche que lui faisait naguère le capitaine Clado de n'avoir donné aucun rôle à la flotte de la mer Noire dans la partie suprême qui se jouait en Extrême-Orient. C'eût été se mettre bien inutilement sur les bras des complications diplomatiques. Il est vrai que le capitaine Clado déclare maintenant que les « erreurs » des marins russes sont dues à un patriotisme exaspéré par l'inaction ! On est vraiment stupéfait de constater à quel point la manie de polémiquer à tort et à travers dans la presse peut fausser le jugement d'un officier de valeur.

\* \*

Il nous faut revenir un instant sur la bataille de Tsoushima pour rectifier un détail qui a son importance.

Nous avons dit, sur la foi de plusieurs correspondances concordantes, qu'avant le début de l'engagement l'amiral Togo avait fait deux parts de ses bâtiments cuirassés, et que les six croiseurs de Kamimoura avaient contourné par l'Ouest l'île de Tsoushima pour produire un effet de surprise sur les derrières de la flotte russe. Nous n'avions pas caché qu'une pareille tactique pouvait être taxée d'imprudenc, et supposait un mépris de l'adversaire peut-être exagéré. Nous regrettons d'autant moins d'avoir fait ces réserves qu'il n'apparaît pas, suivant le rapport officiel de Togo connu aujourd'hui en Europe, que les choses se soient passées ainsi. Ce rapport n'est pas d'une clarté parfaite; il dit pourtant expressément que l'escadre des croiseurs cuirassés suivait immédiatement les cuirassés de ligne, et que ce sont les divisions de croiseurs légers de Dewa et d'Urin, et la division de Togo jeune, qui, conformément à un plan préparé à l'avance, se portèrent sur les derrières de l'ennemi. En réalité, tous les bâtiments cuirassés japonais, restant en liaison les uns avec les autres, se déroulèrent comme les anneaux d'un serpent pour venir enlacer la masse compacte des navires russes, et c'est à la fin de ce mouvement que l'escadre Kamimoura atteignit la queue des colonnes de Rodjestvensky. L'effet de surprise fut d'ailleurs facilité par le brouillard, qui obligea même plusieurs fois Togo à interrompre son tir, les objectifs cessant d'être visibles. Ainsi exécutées, les évolutions de Togo deviennent véritablement irréprochables.

Quant à la rapide destruction de plusieurs cuirassés russes par les projectiles japonais, elle reste toujours un sujet de surprise. On sait maintenant qu'à la fin de la journée les Japonais n'hésitèrent pas à se rapprocher à la très courte distance de 2.500 mètres. C'est cependant à pareille distance que le *Cesarewitch* et le *Retvisan* avaient essuyé le feu de l'ennemi dans la bataille du 10 août, et ils n'avaient pas coulé. On ne peut donc s'empêcher de prendre en considération la remarque qui a été faite, que le *Cesarewitch* avait été construit en France et le *Retvisan* en Amérique, tandis que tous les bâtiments similaires de Rodjestvensky (*Kniaz Souwarof*, *Borodino*, *Alexandre III*, *Ossliablia*) sortaient des chantiers de Cronstadt.

\* \*

A l'heure actuelle, on ne peut plus guère nourrir l'espoir qu'un armistice soit signé avant l'ouverture, peut-être même avant la clôture des négociations de Washington, c'est-à-dire avant un mois, au plus tôt. Et c'est grand dommage pour la Russie, car il est évident qu'une suspension

d'hostilités, lui permettant de faire encore figure en Mandchourie avec une armée d'environ 300.000 hommes, et laissant inviolé son territoire, la mettait en aussi bonne posture que possible pour engager la conversation avec les diplomates japonais. Un armistice n'est gênant que pour une armée sur le point de prendre l'offensive, et il est manifeste que Liniévitch, malgré ses énergiques proclamations, n'a jamais envisagé sérieusement cette hypothèse. C'a donc été une véritable aberration de la part du gouvernement russe que de ne pas mettre tout en œuvre pour obtenir cet armistice. Et il y serait peut-être parvenu si, dès la première proposition du président Roosevelt, il avait déclaré se rallier franchement aux idées de paix, mais avait exigé en même temps, pour prouver à la fois la pureté de ses intentions et ses sentiments humanitaires, que l'effusion inutile du sang en Mandchourie cessât immédiatement. Il aurait eu, en tout cas, pour lui l'opinion du monde civilisé, et c'est le Japon qui aurait été accusé de duplicité s'il avait refusé. Mais il fallait, pour agir ainsi, de la décision et la perception claire de la situation faite actuellement à la Russie, toutes qualités que depuis longtemps on chercherait vainement à Pétersbourg. La diplomatie russe a préféré (qu'on nous passe une expression triviale) faire la petite bouche, avoir l'air de se laisser traîner à Washington pour écouter les propositions que le Japon tenait à lui faire, faire croire en un mot que la paix ne lui paraissait nullement urgente. Cette paix est pourtant une nécessité impérieuse pour la Russie, parce que seules les nations qui jouissent d'une belle santé sociale, comme l'Angleterre, par exemple, peuvent résister aux ébranlements d'une guerre malheureuse qui dure depuis dix-huit mois, et aussi parce qu'il n'est pas permis de s'obstiner dans une guerre *coloniale* après des désastres comme Moukden et Tsoushima. Une pareille obstination, dont nous autres Français avons donné l'exemple en 1870, n'est légitime et héroïque que lorsque l'ennemi ravage le sol de la patrie et étreint la capitale. Dans le cas présent, elle ne mérite pas de si belles épithètes.

Le gouvernement du tsar s'est d'ailleurs ravisé et a fait demander tout dernièrement l'armistice par l'intermédiaire du président Roosevelt. Mais il était trop tard. Le Japon a eu beau jeu pour répondre que les dispositions pacifiques de son adversaire n'étaient rien moins que sûres, qu'alors que ses propres plénipotentiaires étaient déjà en route pour les Etats-Unis, ceux de la Russie n'avaient pas encore été choisis, et que dans ces conditions une suspension d'hostilités serait une duperie. Tandis que le tsar restait silencieux hésitant entre M. de Nelidof, le baron de-Rosen, le comte Cassini, M. Mouravief pour aller à Washington, le Mikado faisait publier dans les journaux ses adieux au baron Komura, ministre des Affaires étrangères, désigné comme premier plénipotentiaire japonais, et ses exhortations à conclure un traité durable. Après avoir ainsi prouvé par des paroles son désir de paix, le

Japon allait prouver par des actes son intention de la faire avantageuse. Quelques jours plus tard nous apprenions en effet le débarquement de Sakhalin (1).

\*\*\*

Une nouvelle phase de la guerre (espérons que ce sera la dernière et la plus courte) commence avec cette expédition de Sakhalin, phase durant laquelle les opérations militaires vont être étroitement subordonnées aux calculs politiques. Et voilà qui légitime la courte incursion que nous venons de faire dans le domaine diplomatique. Ce n'est pas l'armée russe que le Japon va chercher à Sakhalin, puisque la petite garnison de l'île est incapable d'une résistance sérieuse, c'est un gage pour les négociations futures. Mais pour bien comprendre la nature de ce gage, il faut examiner la question de Sakhalin au double point de vue russe et japonais.

Depuis trente ans que les Japonais ont dû bon gré mal gré abandonner Sakhalin en échange des îles Kouriles, les Russes n'ont tiré presque aucun parti de leur acquisition. Les exploitations agricoles étant à peu près impossibles à cause de la pauvreté du sol, ils n'y ont jamais envoyé que des forçats et les fonctionnaires indispensables à l'installation du bagne (2). Quelques milliers de tonnes de charbon ont été extraites des houillères de l'intérieur, les mines métalliques que l'on dit assez riches n'ont pas été touchées. L'activité s'est concentrée sur les côtes, grâce à l'abondance du poisson qui est tout à fait extraordinaire. Mais dans l'industrie de la pêche les Russes se sont trouvés concurrencés par les Japonais dont les droits avaient été réservés par le traité de 1875. On sait qu'au Japon les poissons sont un aliment de première nécessité par le peuple, en même temps que leurs détritiques constituent le principal engrais de l'agriculture. Il n'y avait pas moins de 70 pêcheries japonaises à Sakhalin avant la guerre actuelle. Leurs opérations sont naturellement arrêtées en ce moment, mais reprendraient avec la même facilité que naguère, aussitôt la paix signée, alors même que la souveraineté du Japon ne serait pas rétablie sur l'île. Quant à une colonisation japonaise dans l'intérieur, il n'y faut pas songer. Le climat de Sakhalin est beaucoup plus rude que celui de Yéso, et pourtant cette dernière est restée jusqu'à ce jour le domaine des Aïnos. Le seul avantage que les Japonais pourraient retirer de la possession de Sakhalin, en dehors d'une satisfaction d'amour-propre, est donc l'exploitation problématique des mines métalliques de l'intérieur (3).

(1) On vient enfin d'annoncer la nomination définitive, comme délégué russe à la conférence, de M. Witte qui a toujours été partisan de la paix. Ceci ne prouve pas absolument que le tsar soit converti aux idées pacifiques. On ne connaît pas encore les pouvoirs conférés à M. Witte qui est depuis si longtemps *persona ingratis* à la Cour : ce ne sont peut-être pas ceux d'un plénipotentiaire.

(2) Voir le livre de M. PAUL LABBÉ : *Un bagne sibérien*.

(3) Les charbonnages de Sakhalin ne présentent pas pour le

Reste à examiner l'importance militaire de l'île, c'est-à-dire l'action qu'elle peut exercer sur le port de guerre de Vladivostok, suivant qu'elle sera russe ou japonaise. Maintenant que l'amiral Togo a péremptoirement démontré les dangers que le détroit de Corée, aux rives désormais japonaises, faisait courir à une flotte russe, Vladivostok ne peut plus communiquer avec la mer libre que par le détroit de la Pérouse entre Sakhalin et Yéso, ou par le long détroit de Tartarie qui sépare Sakhalin du continent. La navigation dans ce dernier, outre qu'elle est fort longue, est impossible pendant une grande partie de l'année,



à cause des glaces, et dans le second, elle est extrêmement difficile à cause des brouillards. Cela est si vrai que Togo ne supposa pas un instant que Rodjestvensky pût choisir cette route. C'est donc une très mauvaise porte d'entrée et de sortie, quel que soit le pavillon qui flotte à Korsakovsk ; mais comme c'est la seule, il faut en conclure, si l'on veut être franc et ne pas se payer de mots, que la signification militaire de Vladivostok est aujourd'hui à peu près nulle. Sa magnifique rade pourra en faire un port de commerce de premier ordre, mais sa situation, au fond d'une mer désormais fermée, lui interdira de jamais jouer le rôle de base navale en temps de guerre. Au point de vue stratégique, Port-Arthur, malgré l'étroitesse de son port, était bien

Japon grand intérêt à cause des très riches gisements houillers de Kiu-sou et du sud de Hondo.

préférable, et quoi qu'on en ait dit, sa possession était indispensable à la Russie pour entretenir une flotte puissante en Extrême-Orient.

On a remarqué encore que l'installation des Japonais à Sakhalin serait une menace pour la place de Nicolaïevsk qui défend l'embouchure de l'Amour. En tant que forteresse terrestre, sa valeur n'en serait guère diminuée, et les Russes n'auraient lieu de se préoccuper de la question que si Nicolaïevsk pouvait être un point d'appui pour la marine; mais c'est là une éventualité qu'ils n'ont jamais envisagée.

On peut donc conclure, quel que soit le terrain sur lequel on se place, économique ou stratégique, que la possession de Sakhalin présente quelques avantages pour les Japonais, mais fort peu pour les Russes, et c'est bien ainsi qu'on semble en avoir jugé à Pétersbourg. Depuis que la paix est dans l'air, la presse russe, évidemment inspirée, a fait plusieurs allusions discrètes à la possibilité d'abandonner l'île, à la condition expresse qu'il ne soit pas question d'indemnité pécuniaire, condition que les Russes regardent (on ne sait trop pourquoi) comme particulièrement humiliante (1). Il est permis de croire que c'est pour empêcher l'offre éventuelle de ce cadeau que le Japon a cru bon de s'approprier Sakhalin sans plus tarder.

Le 7 juillet, 10 transports chargés de troupes, escortés par 2 vieux cuirassés (*Fuso* et *Chin-Yen*), 6 croiseurs, 4 canonnières et 36 torpilleurs, faisaient leur apparition au Sud de l'île, dans le voisinage du petit port de Korsakowsk. L'amiral Kataoka bombardait le fortin russe et permettait ainsi la mise à terre sans encombre d'un détachement mixte des trois armes qui le lendemain s'emparait facilement de la ville. Les Russes l'avaient incendiée avant de se retirer vers le Nord. L'amiral Kataoka compléta l'opération deux jours plus tard en mettant la main sur le promontoire Houdo, à l'extrémité Sud-Ouest de l'île, où se trouve un phare qui éclaire le détroit de la Pérouse. Depuis lors nous n'avons plus de nouvelle des progrès des Japonais, mais nous savons que le gouverneur russe, général Liapounof, a déjà télégraphié que les forces dont il disposait ne lui permettaient pas de résister efficacement, et il n'y a malheureusement aucune chance pour qu'il soit secouru (2).

\*\*\*

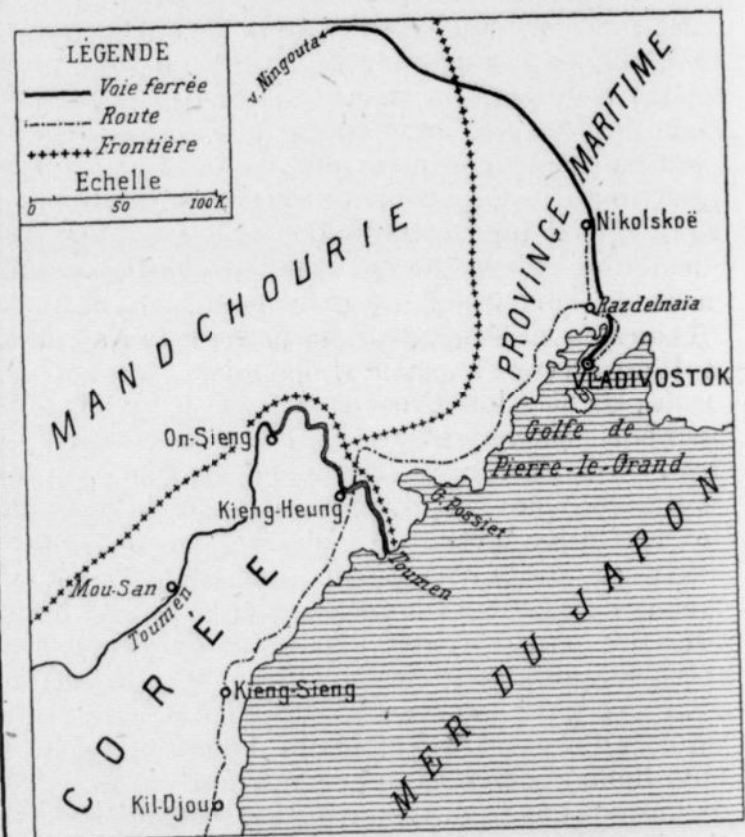
Voilà donc un premier gage aux mains des Japonais, sans qu'il leur en eût coûté cher pour l'obtenir. Ils ont l'air de vouloir en acquérir

(1) Le *Novoïe Vrémia*, donnant la nouvelle de la prise de Korsakowsk, se borne à dire pour tout commentaire que cette place appartenait déjà aux Japonais en 1875.

(2) On se rappelle que c'est dans le voisinage de Korsakowsk que le vaillant petit croiseur *Novik* dut se jeter à la côte pour échapper à la poursuite de deux croiseurs japonais. Le général Liapounof nous apprend que les Russes n'ont pas battu en retraite avant d'avoir consommé toutes les munitions trouvées sur le *Novik*.

promptement un second en attaquant par la Corée le territoire russe de la province Maritime.

On sait que le nord-est de la Corée est depuis longtemps le théâtre d'hostilités auxquelles l'importance des événements de Mandchourie empêchait de prêter une attention suffisante. Depuis le passage du Yalou par la première armée japonaise, des détachements cosaques n'ont cessé d'opérer dans la région de Gensan. Ils ont pu s'y maintenir fort longtemps, les Japonais n'ayant envoyé de ce côté que des forces peu considérables, peut-être même de simples troupes d'étapes. Mais la situation est aujourd'hui changée. Un véritable corps japonais dont on ignore encore la composition exacte, mais qui paraît nombreux, a été placé sous les ordres du général Hasegawa, ex-commandant de la division de la Garde, avec mission de rejeter hors de la Corée tous les contingents russes. Le général Hasegawa achève en ce moment cette tâche. Il s'est avancé sur deux



colonnes, l'une côtoyant le rivage par la route de Kildjou, l'autre suivant le cours du Toumen. Ce fleuve, après avoir coulé dans la direction du Nord-Est pendant environ 300 kilomètres, parallèlement à la côte dont il est séparé par une énorme falaise haute de 800 mètres en moyenne, fait un brusque coude à angle droit à Onsieng et vient se jeter dans la mer, formant dans cette dernière partie de son cours la frontière de la Corée. Le 15 juin les Russes étaient obligés d'abandonner Kiensieng à l'avant-garde japonaise, qu'une dépêche de Tokyo nous signalait le 27 juin à 45 kilomètres au nord de ce point. Les Russes se seraient retirés dans la boucle du Toumen et occuperaient une forte position entre Onsieng et la mer, ayant par conséquent le fleuve à dos.

Il est assez difficile de prévoir si le général Hasegawa s'arrêtera sur le Toumen ou s'il conti-

nera dans la direction de Vladivostok. Il faudrait avant tout connaître la force des troupes qu'il commande, et qui a peut-être été exagérée dans les dépêches russes. Nous avons peine à croire qu'il s'agisse là d'une véritable armée de siège avec les effectifs imposants qui lui seraient nécessaires : les Japonais l'auraient débarquée dans le voisinage de leur objectif, comme ils l'ont fait pour Port-Arthur. Manifestement le siège de Vladivostok ne les tente pas. Mais il n'est pas impossible que, sans prétendre s'attaquer à la fortification de la place, le corps d'Hasegawa franchisse la frontière et vienne couper le chemin de fer entre Vladivostok et Nikolskol. Déjà plusieurs croiseurs japonais sont signalés dans le golfe de Pierre-le-Grand. Le blocus de la garnison russe serait alors complet, et les exigences du baron Komura à Washington en seraient probablement accrues.

\* \* \*

Nous avons réservé pour la fin l'examen de la situation en Mandchourie, qui continue à être fort obscure. En somme, depuis quatre mois pleins qu'a cessé la poursuite consécutive à la bataille de Moukden, c'est de part et d'autre une immobilité à peu près complète. Les Japonais sont toujours à une soixantaine de kilomètres au nord de Tiéling, tenant une ligne qui passe par Liao-yang-wo-peng sur la rive droite du Liao au nord de Fakoumen, Sumientcheng, au nord de Tchangtou, et Kouyousou sur la route de Kaïyouen à Itoung (voir la carte du comté). Sur tout ce front, de 80 kilomètres, on a signalé d'incessants combats d'avant-postes, car les détachements avancés de Liniévitch sont incontestablement plus actifs que ceux de Kouropatkine; mais la seule action importante s'est déroulée à Liao-yang-wo-peng, qui a été enlevé par une division de l'armée Nogi. Autant qu'on en peut juger, Nogi, Oku et Nodzu occupent la même situation respective qu'après la bataille de Moukden. On ne sait pas grand'chose des contingents de Kuroki et de Kawamura, qui opèrent dans le district de Haï-loung, mais de ce côté, l'avance des trois colonnes convergentes parties de Kaïyouen, Singking et Toungkoa ne s'affirme pas. D'après des nouvelles de source chinoise, de gros rassemblements auraient été constatés dans la région de Singking. Enfin, quand nous aurons signalé un raid de cavalerie japonaise poussé jusqu'à Omoso, entre Kirin et Ningouta, et destiné probablement à éviter toute fâcheuse surprise au général Hasegawa marchant le long du Toumen, nous aurons relaté à peu près tous les incidents notables du mois dernier.

Faut-il attribuer le piétinement sur place des armées japonaises de Mandchourie à des causes militaires ou à des considérations politiques? Les deux opinions sont défendables.

Assurément ce n'est plus l'insuffisance de ses effectifs qui empêche le maréchal Oyama d'aller de l'avant. Le détachement Hasegawa et l'expédition de Sakhalin prouvent que sous ce rapport les

Japonais sont au large. Mais si les cinq armées Nogi, Oku, Nodzu, Kuroki et Kawamura alignent 400 à 450.000 hommes, le ravitaillement d'une pareille masse dans un pays ruiné de fond en comble par une guerre aussi prolongée ne doit pas être une mince affaire. On sait que le simple ravitaillement *en vires* des armées modernes serait impossible sans chemin de fer. Si les effectifs d'Oyama sont ceux que nous venons de dire, il faut, par jour, 9 à 10 trains de 40 wagons pour assurer leur subsistance. Les Japonais ne possèdent qu'une ligne unique, encore a-t-elle été gravement endommagée par les Russes. De plus, les armées de Kuroki et de Kawamura commencent à en être fort éloignées; Toungkoa n'est pas à moins de 250 kilomètres de Moukden, comme aussi de l'embouchure du Yalou. Il faut donc installer des dépôts intermédiaires et organiser des convois, alors que les Japonais souffrent d'une extrême pénurie d'animaux de trait et de bât, et que les pluies diluviennes de l'été mandchourien doivent à cette époque de l'année détériorer les routes. Toutes ces circonstances défavorables mettent les services de l'arrière à une rude épreuve, même pendant la période actuelle de stationnement. Comme le problème se compliquera singulièrement quand la marche en avant sera reprise, on conçoit qu'il ne faille pas s'attendre de la part des Japonais à une foudroyante offensive.

Il n'empêche qu'on ferait peut-être fausse route en n'attribuant la conduite actuelle de l'état-major japonais qu'à des motifs d'ordre exclusivement militaire. Que vaut aujourd'hui l'armée de Liniévitch, matériellement et moralement? Le temps travaille-t-il pour ou contre elle? On sait qu'un édit impérial a récemment mobilisé les réservistes de cent vingt-quatre districts de recrutement dans les circonscriptions militaires de Pétersbourg, Moscou, Kief, Varsovie et Vilna, et nous avons eu l'écho des graves désordres auxquels cette mesure a donné lieu. Sont-ce là des contingents qui vont venir s'ajouter aux 300.000 hommes de Liniévitch, ou sont-ils destinés à parer aux redoutables éventualités qui sont à craindre en Pologne et dans d'autres parties de l'Empire? Comme à Pétersbourg la vérité du jour est l'erreur du lendemain, on ne saurait être trop dubitatif à cet égard. Mais il y a lieu de se demander si le moral des corps de Mandchourie n'est pas plus inquiétant encore que leur faiblesse numérique. L'esprit déplorable qui règne aujourd'hui dans un très grand nombre de garnisons de Russie n'est plus contestable, aussi bien parmi les officiers que dans la troupe, et les seuls régiments cosaques semblent avoir jusqu'à présent échappé à la contagion. On ne peut pas affirmer qu'une pareille indisciplinade désole les cantonnements de Liniévitch, mais l'affirmation du contraire serait imprudente. Quelques dépêches significatives ont filtré qui annonçaient des exécutions capitales ordonnées par le généralissime dans le corps d'officiers, et l'impossibilité d'employer certains régiments au service de reconnaissance aux avant-postes, parce que les unités

ainsi détachées ne revenaient pas... Si, par disgrâce, le virus révolutionnaire avait réellement contaminé cette armée, on comprendrait que les généraux japonais jugeassent inutile de faire couler le sang de leurs soldats pour en hâter l'inévitable destruction.

Enfin, si le gouvernement japonais est converti à l'idée qu'il ne s'agit plus pour lui que d'obtenir des gages en vue des négociations futures, il est possible que la possession de Kouang-tcheng-tsé, de Kirine, ultérieurement de Kharbine, lui apparaisse comme tout à fait inutile, indigne en tout cas des gros sacrifices d'hommes qu'elle impliquerait. Ce n'est pas vraisemblablement sur les questions relatives à la Corée et à la Mandchourie que se concentreraient les résistances des diplomates russes, mais plutôt sur celles de Vladivostok, de Sakhaline, et de l'indemnité pécuniaire. S'il en était ainsi nous n'aurions rien à retrancher à l'opinion que nous exprimions au début de la guerre, dans le Bulletin de mai 1904, et que nous prenons la liberté de reproduire ici :

« La prophétie des événements militaires est particulièrement ingrate. Mais qu'il nous soit permis de dire que si, d'une façon ou d'une autre, les Japonais effectuaient heureusement leur concentration dans la plaine du Liao-ho et parvenaient à repousser les Russes au delà de Moukden, la situation de ces derniers deviendrait inquiétante. Bien installés dans la Mandchourie maritime, prenant leur ligne de ravitaillement par le Liao et In-kéou, les Japonais pourraient adopter impunément une attitude défensive : ils ne seraient pas faciles à déloger. Il ne faut pas, en tout cas, s'imaginer qu'ils dépasseront la latitude de Moukden. L'erreur de 1812 s'explique parce que l'objectif était Moscou, la grande tentatrice. Mais Kharbine n'est pas Moscou, et s'enfoncer dans les profondeurs de la Mandchourie pour avoir la satisfaction de s'emparer d'une bifurcation de chemin de fer et d'y détruire des approvisionnements paraît une conception improbable de la part des Japonais (1). »

## AVIS

**Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.**

(1) *Les Débuts de la guerre russo-japonaise.*

## LA MISSION DU MARQUIS ITO

Nous croyons intéressant, au moment où les négociations de paix sont ouvertes entre la Russie et le Japon, de donner la traduction de la partie suivante du travail de M. Gourief sur les origines de la guerre, qui a été publié en Russie. Ce travail, qui semble avoir été jusqu'à un certain point inspiré par M. Witte, montre combien l'influence de l'ex-ministre des Finances, aujourd'hui chargé des négociations de paix, a toujours été opposé à la guerre. Un des épisodes les moins connus de la période qui a précédé la rupture entre la Russie et le Japon est précisément cette mission du marquis Ito, qui aurait dû aboutir à une entente russo-japonaise, et qui aboutit, par suite des déceptions éprouvées par l'homme d'Etat à Saint-Petersbourg, à l'alliance anglo-japonaise. Voici la traduction de cet intéressant document :

Un secrétaire d'Etat, dont l'activité en connexion avec les affaires d'Extrême-Orient souleva des polémiques à un moment donné — M. Bezobrazof — se décida à tirer profit d'une affaire forestière qu'il avait achetée en Corée d'un nommé Briner pour en faire un motif de propagande en faveur de la politique russe en Corée et dans ce but il procéda à la fondation d'une « Société Industrielle de l'Est asiatique ». M. Bezobrazof croyait pouvoir, à l'aide d'une organisation de gardes forestiers, créer une espèce de rideau entre les Russes et les Japonais qui commençaient déjà à s'établir dans la Corée méridionale. Le côté financier de l'entreprise avait été représenté par les fondateurs sous un jour des plus favorables et ils indiquaient même des chances de réalisation de bénéfices énormes dans le plus bref délai.

Les fondateurs qui furent nommés dans les statuts de la Société, lesquels furent sanctionnés vers la fin du mois de juin 1900, ne furent pas en réalité ceux-là même qui la créèrent. Cette remarque se rapporte surtout au licencié en droit Krause et au conseiller de commerce Albert. Régulièrement la Société aurait dû être considérée comme non existante, car à la date fixée par les statuts aucun versement de capital n'avait été fait, alors que le premier versement aurait dû être de 400.000 roubles. Malgré cela, les véritables instigateurs de l'affaire ne pensaient nullement à l'abandonner et même faisaient des démarches actives pour obtenir des concessions nouvelles en Mandchourie et en Corée, par l'entremise de l'agent principal de l'affaire, qui était M. Matunine.

A cette époque (fin de l'année 1901) est arrivé à Saint-Petersbourg un des hommes politiques les plus célèbres du Japon, le marquis Ito, dans le but d'éclaircir d'une manière non officielle la question de la délimitation des intérêts russes et japonais en Extrême-Orient.

Par les pourparlers entre le marquis Ito, le comte Lansdorf et M. Witte, il a été établi que, d'après le gouvernement japonais, le seul

objet de discorde entre la Russie et le Japon pourrait être la Corée. Le peuple japonais croit que la Russie veut s'approprier la Corée, et si la Russie voulait calmer l'opinion publique japonaise en ce qui concerne ce point au moyen d'un traité avec le Japon, rien n'empêcherait l'établissement d'une amitié intime entre les deux peuples.

Le marquis Ito indiquait les principales clauses d'un traité semblable garantissant l'indépendance de la Corée.

Elles garantissent aussi qu'ils n'emploieront pas le territoire coréen pour des buts stratégiques; on ne fera rien, sur les côtes de la Corée, qui pourrait rendre dangereux le passage du détroit de la Corée; la Russie reconnaît la liberté d'action du Japon en Corée au point de vue politique, industriel et commercial. Le ministre des Affaires étrangères a demandé à ce sujet l'opinion du ministre des Finances, qui a déclaré qu'il considère qu'une entente avec le Japon est non pas seulement désirable, mais tout à fait indispensable. D'après lui, tant que la Russie au moyen de concessions réciproques n'aura pas dissipé tout malentendu avec le Japon, non seulement elle sera toujours menacée d'une guerre avec cette puissance, mais il lui sera impossible de créer des relations stables avec la Chine qui cherchera toujours appui contre la Russie au Japon. Une guerre avec le Japon serait un grand malheur pour la Russie, la victoire ne pourrait être obtenue qu'au moyen de sacrifices énormes qui influenceraient de la manière la plus défavorable la situation économique du pays. Dans ces conditions, le ministre des Finances a été d'avis qu'on pourrait même abandonner complètement la Corée. Les pourparlers commencés d'une manière privée avec le marquis Ito n'ont abouti à aucun résultat positif. Le marquis Ito, n'ayant reçu de la Russie aucune réponse, est parti à Berlin et immédiatement après ces événements fut conclue l'alliance anglo-japonaise. Quand, en automne 1902, les pourparlers sur la question coréenne ont été repris, le Japon a présenté des conditions sensiblement plus élargies au point de vue des intérêts japonais que celles qu'a exposées le marquis Ito.

#### IX. — *Le voyage du ministre des Finances en Extrême-Orient.*

Ayant appris que le ministre des Finances a l'intention de partir en voyage pour l'inspection de l'Est chinois, le gouvernement japonais a fait des efforts pour que M. Witte visite Tokyo, croyant de cette manière arriver plus facilement à résoudre les questions litigieuses en ce qui concerne la Corée et créer des relations économiques actives entre les deux pays. Le comte Lamsdorf a été aussi très favorable à cette visite, mais à cause de circonstances que nous ne connaissons pas elle n'a pas eu lieu.

Après son voyage en Extrême-Orient, le ministre des Finances a composé, en 1902, un mémorandum où il exposait en détail sa manière d'envisager les questions coréennes et mand-

chouriennes. Il disait notamment avoir eu l'impression, n'ayant pas personnellement connaissance de l'état des choses en Mandchourie, que dans ce pays on considère l'orientation de la politique russe en Extrême-Orient comme très vague, et que la population et les autorités locales ne comprennent pas clairement quelle situation la Russie occupe envers la Chine et le Japon, et aussi dans la question de l'évacuation de la Mandchourie. Il faut sortir de cette situation en ce qui concerne la Chine; le premier pas dans cette direction a été déjà fait par la conclusion de la convention de l'évacuation de la Mandchourie et le rétablissement dans le pays de l'autorité de l'empereur de Chine. « D'après ma conviction, disait le ministre, la première tâche de la politique russe dans la question mandchourienne doit consister dans la poursuite de cette réconciliation avec la Chine et dans la stricte exécution des obligations inscrites dans la Convention. » Le mémorandum exposait ensuite que, malgré le rétablissement formel de l'autorité des fonctionnaires chinois, la Russie a conservé tous les droits dont elle disposait après le mouvement boxeur et avant la conclusion de la paix. *De facto* l'administration supérieure se trouve entre les mains russes; on soumet la population à des réquisitions, on occupe pour et par les soldats les meilleurs édifices, y compris même les locaux des hauts fonctionnaires chinois, des grandes entreprises commerciales, etc. Les chefs militaires russes libèrent des impôts tous les fournisseurs de l'armée et ils dispensent même souvent d'impôts d'autres marchands chinois pour des opérations qui n'ont rien à voir avec les fournitures pour l'armée. Sur la demande de Chinois mécontents, les ordres des autorités chinoises sont annulés sans appel par les chefs militaires russes, et cela personnellement et non pas par l'intermédiaire des fonctionnaires chinois, ce qui discrédite les autorités locales. Les télégraphes chinois ne sont pas encore restitués et il est défendu de télégraphier en chiffres, or il est impossible de télégraphier autrement en langue chinoise. Les commandants des étapes ont le droit d'arrêter tout convoi et toute personne. Quand le gouverneur général de Guirin (titre correspondant, par les droits qui lui sont conférés au titre du namestlik russe) est parti à Kharbin pour me rendre visite, il a dû demander, pour effectuer son voyage, la permission des autorités militaires, parce que, d'après sa déclaration, il pourrait être arrêté aux étapes et on pourrait le traiter « comme le dernier des Chinois ».

Tout cela démontre que la population et les autorités chinoises ont suffisamment de raisons pour être mécontentes du régime actuel et être irritées contre les Russes.

Les Chinois comprennent, bien entendu, que les droits de temps de guerre dont disposent les chefs militaires n'ont plus de raison d'être suffisante. La population obéit à tous les ordres des autorités militaires parce qu'elle ne peut pas agir autrement, mais chaque jour la situation devient plus difficile et en même temps augmente la mé-

fiance en ce qui concerne les intentions et les plans de la Russie en Mandchourie.

Comme conclusion, le ministre des Finances déclarait : « L'histoire se mesure par siècles et non pas par années, et à ce point de vue la construction du chemin de fer de l'Est chinois, de Port-Arthur et de Dalny doit être considérée comme une grande œuvre ; une tâche historique a été accomplie, a été fait un des derniers pas dans la marche en avant de la Russie en Extrême-Orient, cherchant une issue vers la côte libre de glaces de l'Océan Pacifique. Ce n'est pas par voie de conquêtes, mais par voie pacifique, par les constructions de chemins de fer qu'a commencé à s'étendre l'influence russe en Mandchourie. C'est par la même voie pacifique qu'il faut définitivement affermir cette influence. »

Quant à la question coréenne, le ministre des Finances écrivait : « En dehors de la question mandchourienne, il existe encore un point noir à l'horizon actuel de la politique russe en Extrême-Orient, c'est la question des relations de la Russie avec l'Empire japonais. Pour le Japon, la prédominance en Mandchourie et en Corée, ou au moins seulement en Corée, est devenue ces temps derniers une des questions les plus vitales. Etant donnée la grande densité de la population des îles japonaises, le gouvernement japonais a absolument besoin d'assurer une issue au trop-plein de cette population. Etant donné qu'au Midi, de l'autre côté de Formose, le mouvement des émigrants japonais rencontre un obstacle infranchissable constituée par la grande densité de la population de la Chine méridionale et centrale et des colonies étrangères, le gouvernement japonais considère que la seule possibilité d'assurer ce besoin d'Etat primordial est, sinon l'annexion définitive de la Corée, du moins la plus grande liberté d'action possible dans ce pays. Le gouvernement japonais est obligé de poursuivre cette tâche aussi à cause de la nécessité d'assurer des marchés d'écoulement à l'industrie japonaise dont certaines branches se sont beaucoup développées ces derniers temps. Avant l'occupation de Port-Arthur et la construction de l'embranchement mandchourien du chemin de fer de l'Est chinois, le Japon pouvait compter sur l'expansion de son influence aussi en Mandchourie, et après la guerre victorieuse de 1894 avec la Chine, il a en réalité essayé d'agir dans ce sens. Dans ces conditions, l'occupation en 1898 de la Mandchourie par la Russie n'a pas pu être indifférent au gouvernement du Mikado et équivalait au contraire à un coup très sensible porté aux intérêts vitaux de la nation japonaise. Il est par conséquent naturel que le gouvernement japonais-soit obligé de suivre attentivement et avec jalousie tout ce qui se rapporte à la situation de la péninsule coréenne. Il est prêt à recourir aux moyens les plus violents pour s'assurer une influence prédominante dans ces régions. Mais la Russie a aussi des intérêts dans la Corée et elle a fait déjà en 1857 une tentative heureuse pour y consolider son influence. Le Japon connaît ces faits

et ne peut pas regarder d'un œil bienveillant l'augmentation de l'influence russe en Extrême-Orient, parce que plus la Russie y sera forte, plus elle sera dangereuse pour le Japon en Corée. Par conséquent, tant que nous ne renoncerons pas d'une manière précise, au moins pour un certain temps, à la Corée, le Japon par instinct de conservation sera hostile à toutes autres actions, non pas seulement en Corée mais en général en Extrême-Orient.

« Beaucoup de personnes sont d'avis que la Russie ne doit faire aucune concession même temporaire au Japon dans la question coréenne, que la guerre avec le Japon est en tout cas plus tôt ou plus tard inévitable, et qu'il est préférable pour la Russie, en déclarant la guerre au Japon, de détruire, avant qu'il n'ait le temps de la renforcer, sa flotte de guerre. Je ne puis être du même avis. Il est possible que, par suite de la construction du chemin de fer de l'Est chinois, dans un avenir peu éloigné, un rapprochement de la Russie et du Japon ait lieu sur la base des intérêts commerciaux et industriels et les ententes dans ce domaine présentent un des plus puissants moyens pour prévenir les conflits armés internationaux. Il y a par conséquent une raison d'espérer que nous y trouverons aussi un moyen de résoudre d'une manière pacifique des questions qui mettent actuellement en conflit les intérêts de la Russie et du Japon en Extrême-Orient. Mais même si cet espoir était déçu et si les personnes qui sont d'avis contraire avaient raison, il faut, en tout cas, remettre pour l'avenir ce conflit inévitable et trouver au moins une solution temporaire de la question dans un compromis quelconque qui satisferait les désirs du Japon en ce qui concerne la Corée. Je crois qu'une lutte armée dans un temps proche avec le Japon serait pour nous un grand malheur. Je ne doute pas que la Russie ne soit victorieuse, mais elle achèterait chèrement cette victoire, qui aurait une influence très défavorable sur son état économique. Pour diminuer l'importance de ces suites possibles d'un conflit, la Russie devrait probablement s'y préparer. »

---

**MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.**

**M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.**



## LA QUESTION

DE

## L'ORGANISATION DE L'ARMÉE DES INDES

La question de l'organisation de la défense de l'Inde a toujours été, en Angleterre, l'objet des plus vives préoccupations de l'opinion. Que la menace d'une invasion russe doive être considérée comme imminente ou doive être reléguée dans le domaine des simples possibilités, il n'en demeure pas moins que, dans le vaste empire qu'elle s'est acquis en Asie, la Grande-Bretagne se trouve dans la situation, exceptionnelle pour elle, de puissance continentale, ne pouvant compter pour protéger sa frontière que sur la force de son armée. C'est ce qui explique l'intérêt avec lequel on a suivi de l'autre côté du Détroit, les diverses phases du différend qui vient de s'élever entre le gouvernement de l'Inde et le gouvernement de la métropole, au sujet de l'organisation du commandement et de l'administration militaires de la colonie. Au surplus, la question, par son importance au point de vue général, dépasse sensiblement le cadre de la politique intérieure de l'Angleterre.

L'armée que l'empire anglo-indien entretient à grands frais — plus de 500 millions de francs par an — est-elle actuellement en état de rendre tous les services que l'on est en droit d'en attendre et la machine militaire de l'Inde est-elle prête à fonctionner utilement? « Non, vient de répondre en substance le commandant en chef de cette armée, lord Kitchener, et malgré tous mes efforts cette armée ne sera jamais un outil d'offensive puissant, tant que l'organisation actuelle du haut commandement et de l'armée subsistera. »

Jusqu'à ces derniers temps cette organisation était la suivante : à côté, et à certains égards au-dessus, du commandant en chef, existait un fonctionnaire désigné sous le nom de « Membre militaire du Conseil », qui jouait sensiblement dans la machine administrative le rôle que joue en France le ministre de la Guerre. On sait en effet que le vice-roi de l'Inde est membre d'un conseil dans lequel figurent les chefs de l'administration de la colonie, en nombre du reste assez restreint, et dont l'approbation est nécessaire pour que les actes du gouverneur général aient pleine autorité. Le commandant en chef se trouvait ainsi le chef d'une armée dont l'administration financière, les services relatifs aux marchés, à l'équipement, — et jusqu'à une date très récente, aux approvisionnements et transports — échappaient à un contrôle direct. Lord Kitchener, dans une longue note que le gouvernement anglais vient de publier en même temps que les autres pièces du procès, à savoir les opinions contraires du vice-roi lord Curzon et de son conseil, lord Kitchener, disons-nous, a

présenté en ces termes le tableau de la situation qui lui était faite :

L'organisation administrative de l'armée des Indes n'est pas le résultat d'un plan adopté délibérément, comme étant celui qui peut le mieux produire une armée moderne, vraiment efficace, mais est la conséquence imprévue d'une série de changements produits par d'autres motifs. Le trait dominant est l'introduction dans le gouvernement de l'Inde, à côté du commandant en chef qui en a toujours fait partie, d'une autorité indépendante, chargée sous la forme du *Département militaire* de s'occuper de toutes les questions relatives à l'armée. Le gouvernement de l'Inde a confié à ce Département le soin de transmettre ses ordres au commandant en chef et de préparer les règlements militaires, et son chef a pris dans le Conseil une situation égale à celle du commandant en chef. Le membre militaire, investi de cette autorité et étant responsable pour l'administration de l'armée, est, par suite, réellement omnipotent dans les questions militaires. D'autre part, le commandant en chef, comme pouvoir *exécutif* de l'armée, commande les troupes et est responsable vis-à-vis du gouvernement de la colonie pour tout ce qui concerne leur répartition, leur discipline, leur entraînement; mais il ne peut donner d'ordres pour les mouvements des troupes ou apporter des modifications, sauf des modifications de détail, dans aucune des matières que je viens d'indiquer, sans la sanction préalable du membre militaire... Celui-ci, en tant que représentant du gouvernement de l'Inde, a le pouvoir d'intervenir dans les décisions du commandant en chef, même dans les questions de discipline et d'entraînement... Un des principaux défauts de ce système est le retard énorme et les discussions interminables qu'il entraîne. Il est impossible de formuler ou de réaliser aucune politique militaire suivie. Aucune réforme, si urgente, soit-elle, ne peut être proposée, aucune mesure utile ne peut être adoptée sans qu'elles soient soumises à des critiques vexatoires, et le plus souvent inutiles, non seulement en ce qui concerne le côté financier des propositions, mais encore sur leur opportunité ou leur nécessité au point de vue purement militaire...

Il en résulte un abus de paperasserie et de formalités incroyable. En 1903-1904, près de 10.000 notes ont été échangées entre les bureaux du commandant en chef et ceux du membre militaire du Conseil, bien qu'ils soient les uns et les autres dans le même bâtiment à Calcutta, et dans des bâtiments contigus à Simla.

Le 17 février 1904, lord Kitchener avait demandé que la réserve des munitions fût portée à 1.000 cartouches pour les armes portatives : or ce n'est que le 25 décembre de la même année, après dix mois de correspondances, d'études et d'enquêtes, qu'une décision définitive intervint sur ce point.

A ces maux, lord Kitchener ne voit qu'un remède, à savoir : la réunion sous une seule autorité, de tous les services militaires de l'Inde, qu'il s'agisse de l'administration des troupes ou de leur instruction. Celui des deux emplois actuels qu'il propose de supprimer est évidemment l'emploi de membre militaire du Conseil, mais il fait cependant observer avec raison qu'il importe peu en définitive que ce soit l'un ou l'autre des grands chefs qui disparaisse, celui qui subsistera devant,

par cela seul qu'il demeurera et quel que soit son titre, devenir le chef suprême de l'armée des Indes, et c'est là l'essentiel.

Lord Curzon, disions-nous, et avec lui tous les membres de son Conseil — lord Kitchener excepté — ont émis un avis absolument opposé et se sont prononcés pour le maintien de la situation actuelle. Il semble, après avoir suivi le raisonnement parfaitement logique — si l'on admet sa proposition initiale — de lord Kitchener, que l'opinion de ses contradicteurs soit difficilement soutenable, et cependant quand on lit les considérations sur lesquelles le vice-roi appuie l'expression de ses idées, on ne peut nier qu'elles aient un grand poids.

Après avoir fait observer que le dualisme d'autorité existe à tous les degrés de l'administration anglaise, et par exemple, dans l'administration supérieure de l'Inde elle-même où s'exerce la double action du secrétaire d'Etat et du gouverneur général, et qu'au surplus ce dualisme n'a pas empêché lord Kitchener lui-même, depuis qu'il est à la tête de l'armée des Indes, d'apporter dans l'organisation de cette même armée des réformes très heureuses, le vice-roi poursuit ainsi :

Non seulement les plaintes du commandant en chef ne me paraissent pas pouvoir être justifiées par les faits ; elles reposent, à mon avis, sur une conception tout à fait erronée de la constitution du gouvernement de l'Inde. Ce n'est pas en tant qu'autorité militaire indépendante, mais en tant que représentant constitutionnel du gouvernement, que le membre militaire critique, accepte, ou refuse les propositions du commandant en chef. Il n'a pas d'autres fonctions et pas d'autre raison d'être... Il est indispensable (et lord Curzon cite à l'appui de son opinion les termes mêmes de la charte qui a organisé le gouvernement général) que le gouvernement possède des bureaux et une sorte de ministère, placé sous la direction d'un fonctionnaire de haut rang, pour les relations avec le Secrétaire d'Etat, pour la publication des ordres, pour maintenir la continuité de l'action administrative et pour établir la coordination entre les affaires militaires et les autres sections du gouvernement, notamment avec l'administration financière. Le chef de ce département peut être un militaire ou un civil ; dans quelques pays, c'est un civil ; dans la plupart, c'est un militaire... Quand lord Kitchener propose de supprimer ces fonctions, il ne tend rien moins qu'à bouleverser l'autorité militaire du gouvernement de l'Inde et à y établir un régime d'autocratie militaire en la personne du commandant en chef.

Lord Curzon indique très judicieusement, avec toute l'autorité que lui donne la pratique de six années de gouvernement, quels seraient les inconvénients les plus graves du système que propose lord Kitchener :

Il peut sembler paradoxal à première vue de prétendre qu'un seul membre militaire dans le Conseil serait plus puissant que deux et c'est cependant ce qui arriverait. Les questions militaires sont tellement, en effet, une question de spécialistes, et les civils sont en général si peu désireux d'y mettre leur opinion dans ces sortes d'affaires, que les propositions du commandant en chef lorsqu'elles seraient soumises au Conseil seraient rarement exposées à être contestées, à moins que l'un des membres de cette assemblée prétendît par extraordinaire, et fait peu vrai-

semblable, à une connaissance particulière et exceptionnelle du problème. En pratique, c'est sur le vice-roi que retomberait le soin d'avoir à accepter ou à rejeter les propositions de son principal collègue au Conseil. S'il se rangeait à son avis, il est probable que l'affaire serait entée. S'il prenait une attitude d'opposition, ce serait une occasion de difficultés et de froissements. Actuellement, si les deux autorités militaires qui figurent dans le Conseil sont d'accord, il est difficilement concevable que la proposition soit contestée pour des motifs techniques ; si elle est repoussée ou discutée, ce sera pour des raisons d'ordre politique, administratif ou financier. Si, au contraire, les deux membres militaires du Conseil sont en désaccord, l'assemblée n'a pas plus de peine à décider que n'en a un jury qui a écouté les explications de deux experts. Dans l'intérêt de mes successeurs aussi bien que dans mon propre intérêt, je dois combattre toute réforme qui ferait peser sur le vice-roi une responsabilité qu'on ne devrait pas demander au chef du gouvernement d'assumer. En toute circonstance, il n'en peut résulter qu'un accroissement de ses préoccupations et de son labeur. S'il se trouve être un vice-roi énergique, il courra le risque d'être en conflit avec le commandant en chef ; s'il est faible, il sera vite le jouet de celui-ci et les considérations militaires prévaudront dans les conseils du gouvernement et accapareront les revenus de l'Etat...

... A regret, mais sans hésitation, je me vois forcé de combattre les propositions du commandant en chef. C'est la première fois que, sur une question aussi grave, je diffère d'avis avec lui. Mais des intérêts plus importants que l'autorité ou l'opinion de telle ou telle personnalité sont en jeu.

Dès le mois d'avril, bien avant que le gouvernement ait publié les documents auxquels nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, un lecteur du *Times* avait, nous semble-t-il, dans une lettre au directeur de ce journal (1), fort bien indiqué le véritable caractère de ce conflit, qui n'était déjà plus un secret pour personne.

« Nous avons placé un homme carré, disait-il en parlant de lord Kitchener, dans un trou rond, qui est trop petit pour lui. Mais tandis que l'homme passera, le trou demeurera. Avant de nous mettre à élargir et à modifier le trou de façon à l'adapter à l'homme, et cela au risque de faire un trou trop grand pour l'homme de demain, ne pourrions-nous faire appel au bon sens et à la volonté de l'homme d'aujourd'hui et lui demander d'adoucir un peu ses angles et de se comprimer légèrement jusqu'au moment où il sera possible de lui trouver un trou convenant mieux à ses contours? »

Il a paru cependant au gouvernement de M. Balfour qu'il était préférable de modifier dès maintenant la forme du trou. Par une dépêche du 31 mai dernier, le ministre de l'Inde, M. Brodrick, a fait connaître au gouverneur général l'intention du cabinet, désireux d'adopter telles quelles les propositions de lord Kitchener, tout au moins de modifier très sensiblement l'organisation actuelle de façon à faire disparaître la plupart des obstacles que le commandant en chef rencontrait, jusqu'à présent, dans la voie des réformes d'ordre militaire qu'il proposait. Le dé-

(1) N° du 2 mai 1905.

partement militaire du gouvernement général sera scindé en deux sections, dans des conditions dont le détail importe peu ici, mais telles que, pratiquement, on peut dire que ce service n'existe plus. Son rôle se bornera en effet à l'administration des services qui correspondent à nos services d'intendance et il n'aura plus voix au chapitre dans les questions purement militaires. C'est, sous des réserves de pure forme, la prédominance assurée au commandant en chef.

Cette solution, assez inattendue, a produit dans l'Inde une très vive émotion. La presque unanimité des journaux de la colonie, même ceux qui ont toujours le plus vivement combattu l'administration de lord Curzon, ont pris parti pour celui-ci contre lord Kitchener et le ministère de l'Inde. Dans les milieux officiels, l'opinion, autant qu'elle a pu se manifester, s'est prononcée dans le même sens.

On a parlé un moment de la démission de lord Curzon et de tout son Conseil, mais aux dernières nouvelles, la seule démission officiellement transmise et acceptée est celle du général Elles, le membre militaire du Conseil, c'est-à-dire l'homme que la réforme vise le plus directement. Le dernier mot n'est cependant pas encore dit. On prétend que lord Curzon et lord Kitchener se seraient mis d'accord pour demander au gouvernement de la métropole certaines modifications au système imaginé par le ministère de l'Inde et dont la mise en pratique comporterait de sérieux inconvénients.

C. M.

## ASIE FRANÇAISE

**Le retour de M. Beau.** — M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, est rentré à Paris le 28 juillet. A son passage à Marseille il a visité les travaux de l'Exposition coloniale dans laquelle l'Indo-Chine doit être très largement représentée l'an prochain.

D'après les premières paroles prononcées par M. Beau depuis son retour, on peut juger que, tout en rentrant décidé à travailler à obtenir tout ce qui est nécessaire à la défense de l'Indo-Chine, il n'est pas très effrayé du « péril japonais ». Il estime — et c'est là une opinion qui s'impose à tout homme de sang-froid — que la situation des autres puissances occidentales en Extrême-Orient, et en particulier notre entente avec l'Angleterre, sont pour nous des garanties qui doivent sans doute être efficaces pendant longtemps.

M. Beau a l'intention de réaliser la dernière tranche de l'emprunt de 200 millions destiné à fournir les sommes nécessaires à la construction du réseau indo-chinois. C'est 80 millions qui restent à négocier auprès de nos grands établissements de crédit.

**Les monopoles en Indo-Chine.** — On sait que, pour se procurer des ressources, l'Indo-Chine a mis en régie la vente de l'opium, celle du sel et, au Tonkin, celle de l'alcool. Nous avons signalé déjà les plaintes très vives que soulevait la façon dont on appliquait le monopole de la vente du sel : colons et indigènes en souffrent. Une des raisons de la rigueur avec laquelle on applique les monopoles paraît être la nécessité dans laquelle on se trouve de couvrir les déficits de la douane. Avec les tarifs presque prohibitifs dont sont frappés les produits étrangers, les produits de notre industrie arrivent de plus en plus presque exclusivement sur le marché indo-chinois, mais cela n'alimente pas le trésor indo-chinois, tout au contraire. Les procédés de perception sont devenus très rigoureux et on s'en plaint vivement :

Les choses en sont venues à ce point, dit le *Courrier de Haïphong*, que l'arrivée d'un douanier dans un village, pour perquisitionner, est redoutée des gens les plus paisibles, les plus à l'abri du soupçon de contrebande, à l'égal de l'invasion d'une bande de pirates. Il n'en devrait pas être ainsi, et il n'en serait pas ainsi si les employés actifs des douanes et leurs agents indigènes se conduisaient convenablement, faisaient simplement leur devoir, remplissaient leurs fonctions avec le calme, la droiture et les ménagements qu'ils devraient toujours apporter dans leurs si délicates fonctions.

Les perquisitions se font avec un arbitraire, un mépris de tous droits particuliers, un sans-gêne des dégâts mobiliers (bouleversement de l'hôtel des Ancêtres), qui les rendent désastreuses pour les indigènes, même et surtout quand elles ne sont pas justifiées par les résultats. Ces perquisitions couvrent trop souvent les vengeances privées, les concussions des agents de renseignements; elles énervent au plus haut point les populations qui sont, à tout instant, sans que rien les en puisse garantir, sous le coup de ces envahissements redoutés.

Une administration se déconsidère déjà par de tels agents. On aura beau nous dire qu'on ne fait ni police ni douane avec des mains propres; nous persistons à penser, et nous espérons le prouver dans de futurs articles, qu'il est possible d'exercer correctement, et avec des agents mieux choisis et plus propres, la surveillance qu'exigent la recherche de la contrebande et sa répression.

Et qu'on ne nous objecte pas la difficulté du recrutement, car le choix est grand de tous ceux qui s'offrent, dont beaucoup de sous-officiers donnant quelques garanties. Il ne faut pas confondre, comme on le fait trop à la douane, l'énergie dans la répression avec la brutalité dont on use trop dans la recherche de la contrebande.

A cet ensemble de critiques, un défenseur de l'administration des douanes et régies a répondu dans le même journal :

On a dit que les recettes des régies avaient diminué dans le premier trimestre de cette année. C'est une erreur; il n'y a pas diminution de recettes des régies, mais il y a moins-value dans les recettes réelles sur les prévisions budgétaires qui ont été arbitrairement majorées, ce qui n'est pas la même chose.

Si, comme on l'écrit, la désaffection de nos sujets de race jaune va faisant la tache d'huile, ce n'est pas tant aux agissements de la douane qu'est due cette désaffection, qu'aux agissements de ceux qui forcent les prévisions

de recettes pour couvrir leur besoin effréné de dépenses inutiles ou mal placées, et qui, par ce forçement de prévisions, amènent fatalement les déficits.

Avant de s'attaquer aux services de recettes, on pourrait bien songer à s'attaquer, avec plus de justice, aux services de dépenses et aux administrations gaspilleuses.

Un service de recettes tel que le service des douanes et régies a fait tout son devoir quand il a obtenu des contribuables la plus-value normale de ressources qu'on est en droit de lui demander chaque année. Il ne peut faire davantage. Le rendement des impôts n'est pas arbitrairement extensible au gré de l'autorité qui a l'emploi des revenus publics, et quand cette autorité veut quand même faire rendre à l'impôt plus qu'il ne peut donner, c'est cette autorité qui est responsable et coupable, et non pas l'agent qu'elle chargea d'appliquer les mesures nécessaires à la réalisation de ses desseins.

Il se peut que le rendement demandé, sinon imposé aux douanes et régies, contribue à exagérer la gêne causée aux populations indigènes. Mais on se demande vraiment où est le remède lorsqu'il s'agit d'un système qui rend nécessaire de répandre, en toute liberté, au milieu de la population indigène, un nombreux personnel peu payé, ignorant souvent la langue du pays et dépendant par conséquent d'indicateurs indigènes qui cherchent à satisfaire leur cupidité ou à exercer leur vengeance. Le problème paraît si difficile qu'on en arrive à se rallier à l'idée de ceux qui professent qu'il faut renoncer aux régies et aux monopoles qui en sont résultés, et remplacer les impôts indirects par des taxes d'abonnement.

Les pratiques des douanes et régies sont étranges et des chinoiseries singulières peuvent être relevées dans leurs règlements.

Les autorités des villages sont, dit l'*Avenir du Tonkin*, rendues responsables des condamnations pécuniaires prononcées contre les individus se livrant à la fabrication clandestine de l'alcool, et pécuniairement responsables des infractions de ce genre relevées à la charge d'inconnus, lorsqu'elles n'auront fait aucun acte pour empêcher le délit (art. 96. — Arrêtés 20 et 22 décembre 1902) : c'est-à-dire que, dans tous les cas, le village est pécuniairement responsable, dès l'instant qu'il ne réprime pas lui-même la fabrication. Il suffit donc à un mendiant, à un loqueteux, à un individu quelconque, de faire prévenir la douane par l'indicateur, qu'il fabriquera de l'alcool tel jour, à telle heure, à tel endroit, pour que le village sur le territoire duquel la fabrication a eu lieu soit condamné à une forte amende. Le fait se produit tous les jours. Et l'on est en droit de supposer qu'à la suite de faits de ce genre, les indigènes ne sont pas satisfaits de notre administration. Les innocents paient, en effet, pour les coupables.

Cette responsabilité des villages, admise en matière de douane, ne l'est plus en matière de colonisation. Qu'un nhaqué d'un village quelconque vole et reconnaisse avoir volé un colon, le village n'est nullement responsable. Le colon n'a de recours que contre le nhaqué seul, c'est-à-dire souvent contre rien du tout. Donc deux façons de comprendre la justice : suivant que c'est la douane ou un colon qui est lésé.

Les récipients et réfrigérants en étain saisis aux délinquants par la douane sont mis ensuite en vente, ajoute l'*Avenir du Tonkin*, par la douane encore, aux enchères publiques. Comment expliquer ce fait de la remise officielle dans le domaine public, en circulation, de matériel dont la douane prohibe elle-même l'usage ? Si, du moins, on broyait au préalable les réfrigérants ! Mais point. Tels, elle les remet dans la circulation. N'est-ce pas un encouragement à recommencer ? Le réfrigérant étant l'appareil le plus coûteux de la fabrication primitive de l'alcool de riz, il est permis de supposer que le premier, le plus important des pourvoyeurs de réfrigérants est la douane elle-même. Afin de gagner quelques gros sous, elle remet dans la circulation du matériel prohibé au premier chef.

Les règlements du nouveau régime sont pleins de chinoiseries, permettant d'incarcérer les nhaqués à tout instant. C'est ainsi qu'un débitant au détail peut vendre mille litres d'alcool par jour, à condition que chaque vente soit inférieure à quinze litres. Il est passible d'amendes et de prison, s'il vend seize litres en une fois. Supposez le cas d'un indigène achetant chez le débitant au détail deux fois huit litres. C'est parfaitement régulier. Il revient dans son village la conscience tranquille, lorsqu'un douanier l'arrête et lui demande où il a acheté cet alcool, et quelle quantité il transporte. L'acheteur répond : « J'ai acheté chez tel débitant au détail, à tel endroit, et je transporte seize litres. » Alors, procès-verbal contre le débitant, et confiscation de l'alcool, parce que ce débitant n'a pas le droit de vendre plus de quinze litres en une fois. Le nhaqué, simpliste, n'aura pas l'idée de dire qu'il a acheté ses seize litres en deux fois. Les Annamites ignorent encore complètement — et à cela rien d'étonnant, car beaucoup de Français l'ignorent aussi — tous les petits détails du régime du 22 décembre 1902, règlements qui permettent aux Chinois malins de cabrioler comme ils le désirent dans les marges dudit arrêté, tandis que l'Annamite, souvent par ignorance, se fait prendre journellement.

La répression est faite un peu trop à tort et à travers, et, chose particulièrement digne de remarque, n'a pas du tout diminué l'importance de la contrebande. Prenez la province de Bac-ninh par exemple où douaniers et gardes principaux se font des parts de prise très élevées du 1<sup>er</sup> janvier à la Saint-Silvestre. Les indigènes font comme le nègre : ils continuent. Plus on en prend, plus il y en a. Les pénalités n'émeuvent pas du tout les distillateurs clandestins. Il n'y a, pour se rendre compte des faits, qu'à voir le nombre de jugements rendus de 1900 à 1905 pour délits en matière d'alcool.

Par contre, plusieurs villages, qui de temps immémorial vivaient de la fabrication de l'alcool, se trouvent complètement ruinés par le nouveau régime. On pourrait citer tels et tels villages de Bac-ninh et Bac-giang, qui persistent à fabriquer de l'alcool avec les riz de leur région, malgré des procès-verbaux répétés, puis répétés encore. Et l'on a beau leur en flanquer, ils continueront à distiller. En sorte que la douane se trouve placée dans l'alternative suivante : ou détruire le village ou accepter des transactions ridicules. Dans la pratique, elle fait les deux : elle détruit le village en incarcérant les habitants coupables ; et elle transige — lorsque le village entier est frappé d'amende — pour des sommes très faibles, préférant, avec raison, toucher peu, mais toucher sûrement, que vouloir toucher beaucoup et ne rien toucher du tout.

On le voit, il est difficile de concevoir la manière de concilier le régime fiscal actuel avec une bonne politique indigène.

**La loi sur les accidents du travail en Indo-Chine.** — Nous avons déjà à plusieurs reprises indiqué l'émotion qu'avait provoquée en Indo-Chine l'idée baroque de rendre applicable à cette colonie la loi sur les accidents du travail. Le principe faux qui consiste à vouloir assimiler en tout les colonies à la métropole se retrouve dans cette idée et un peu de bon sens eût suffi pour l'écartier sans retour. L'administration n'a pas cru devoir agir aussi résolument à son égard et elle s'est entourée d'avis. La Cour d'appel de l'Indo-Chine, réunie en assemblée plénière sous la présidence de M. Chambaud, a rejeté l'idée de la promulgation de la loi. C'est là un avis très sage qui aura probablement pour conséquence d'éloigner pour longtemps de l'Indo-Chine cette sottise qu'était pour elle l'application d'une loi qui, dans la métropole même, n'a pas été sans soulever de graves questions et sans entraîner beaucoup de difficultés.

**L'exportation du riz de l'Indo-Chine en 1904.** — L'exportation totale du riz de l'Indo-Chine en 1904 a atteint 976.410 tonnes contre 676.018, en 1903; 4.115.608, en 1902; et 911.754, en 1901.

Sur ces 976.410 tonnes, 92.757 tonnes proviennent du Tonkin et 1.622 tonnes seulement de l'Annam; le reste a été produit par la Cochinchine et, dans une faible mesure, par le Cambodge.

Au point de vue des formes sous lesquelles se présente cette exportation, la douane donne la répartition suivante :

Riz entier blanc.....	564.212 tonnes.
Riz cargo.....	239.135 —
Farines et poussières....	104.459 —
Brisures.....	56.906 —
Paddy.....	11.696 —

Il y a lieu de remarquer, en ce qui concerne l'exportation de la Cochinchine, que, si l'on ramène toutes les exportations au paddy (en tenant compte de la quantité du paddy qu'il faut pour fournir une tonne de cargo ou de riz blanc), l'exportation de la Cochinchine a été de 1.140.181 tonnes en 1904 contre 986.235 tonnes en 1901 et 814.416 tonnes en 1895. De 1895 à 1901, le gain avait été, pour six ans, de 171.819 tonnes; de 1901 à 1904, c'est-à-dire pour trois ans seulement, le gain a été de 153.946 tonnes. On peut donc considérer la situation comme bonne.

Au point de vue des principales destinations, le riz, sous toutes ses formes, a été expédié comme suit :

	1901	1902	1903	1904
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
France.....	170.286	196.503	89.752	220.082
Colonies françaises.....	35.047	22.200	40	19.671
Pays d'Europe.	48.675	59.032	2.068	35.415
Chine et Japon.	9.391	51.383	82.907	76.035
Hong-kong...	381.382	416.843	282.399	342.793
Philippines...	146.062	262.018	162.336	183.459
Indes Néerlandaises.....	172.297	119.913	44.421	54.887

**Les vaccinations pratiquées au Tonkin.** — Dans le courant de l'année 1904, 104.207 vaccinations ont été pratiquées, se répartissant ainsi :

Province de Hung-hoa.....	13.730
— Phu-lô.....	10.062
— Sontay.....	25.000
— Thai-binh et Nam-dinh....	25.000
— Cau-do et Phu-ly.....	2.000
— Bac-giang.....	7.789
Total.....	104.207

Si l'on ajoute celles pratiquées à Hanoï par le Directeur du service vaccino-gène et par les médecins des corps de troupe, on arrive approximativement au chiffre de 110.000 vaccinations.

Depuis le début de l'année 1905, les vaccinations suivantes ont pu être pratiquées grâce aux médecins vaccinateurs mobiles et aux médecins du service général détachés provisoirement à cet effet :

Bac-kan.....	1.242	Dr. Sallet, 611 (en décembre 1904, janvier 1905). Dr. Arathoon et Adjoint, 631.
Hung-hoa.....	19.654	
Tuyen-quang.....	1.985	
Phuc-yên.....	285	
Phu-dô.....	8.308	
Ninh-binh.....	15.783	
Moncay et Ackoi..	3.015	
Hoa-binh.....	1.500	(Les vaccinations continuent et atteindront 2.000; pratiquées par le garde principal.)
Vinh yen.....	15.558	
Nam-dinh.....	21.059	(Inachevées, seront terminées.)
Bac-ninh.....	11.609	
Cau-do.....	39.000	
Thai-nguyen.....	2.850	
Phu-lien.....	19.750	(Les vaccinations continuent.)
Dong-trieu.....	4.500	
Yen-bay.....	1.434	
Thai-binh.....	28.000	(Continuent.)
Tien-yen.....	1.637	
Hai-duong.....	22.000	

Soit approximativement 219.000 vaccinations, auxquelles il conviendrait d'ajouter, pour être complet, celles pratiquées par les médecins des corps de troupes, les médecins-chefs d'ambulance, le Directeur du laboratoire de bactériologie et du service vaccino-gène, les médecins des chantiers de la voie ferrée de Hanoï à Lao-kay.

Au total, on atteindrait ainsi le chiffre de 232.000 vaccinations environ.

Il convient de signaler que, depuis l'organisation du service vaccino-gène de Thai-ha-ap, la proportion de succès est plus élevée que par le passé et atteint une moyenne de 90 0/0. Au point de vue de la colonisation, c'est là un résultat excellent.

**A Quang-tcheou-wan.** — Depuis assez longtemps les journaux du Tonkin menaient une campagne assez vive contre l'administration de Quang-

tchéou-wan et laissaient entendre que des atrocités analogues à celles qui se sont produites au Congo français y avaient été commises, mais que l'autorité supérieure avait fait sur elles le silence. L'affaire est entrée dans une nouvelle phase à la suite du suicide de l'administrateur de Tchi-kham, M. Liégeot. Cet administrateur avait mis en vigueur, dit-on, tout un système de tortures savantes. Un accusé refusait-il de parler? Il était ligoté et mis à genoux, les mains attachées derrière le dos. Devant lui on plantait en terre une baïonnette dont la pointe venait lui chatouiller la gorge. Chaque question restant sans réponse valait au malheureux prisonnier une tape sur la tête... et la baïonnette entrait. S'il s'obstinait, d'un coup de barre de fer on la faisait pénétrer jusqu'au cerveau. M. Liégeot aimait aussi, assure-t-on, appliquer des fers à repasser rouges sur le corps nu du prisonnier et se réjouissait des dessins bizarres qu'il obtenait ainsi.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine, qui n'aurait appris ces faits que par la voix publique, a envoyé à Quang-tchéou-wan M. Groleau, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, et la plupart des faits imputés à Liégeot ont, paraît-il, été reconnus exacts.

Il est absolument nécessaire que tous les faits de cette nature soient réprimés comme des crimes qu'ils sont. Dans les colonies, ils ajoutent un tort envers la nation à l'odieux qu'ils ont partout. Et, si les atrocités découvertes dans certaines colonies amenaient l'administration à aller au delà de leur répression et à réprimer tout fait d'immoralité ou même de mauvaise tenue de la part des fonctionnaires, elle déblayerait le chemin nous menant à la bonne politique indigène que nous avons encore à acquérir.

## CHINE

**Chemin de fer anglais en Chine.** — Le 3 juillet, un arrangement a été signé à Pékin entre le gouvernement chinois et le Peking Syndicate, aux termes duquel un chemin de fer long de 147 kilomètres, qui appartient au Syndicat dans la province de Honan, est cédé au gouvernement chinois. Il ne s'agit pas là d'ailleurs d'un recul du Syndicat anglais ni d'une mauvaise affaire pour lui, puisque cette ligne jusqu'à présent ne lui rapportait rien, avait immobilisé une partie sérieuse de son capital, et qu'il conserve des chances de bénéficier du trafic puisque l'exploitation lui en reste confiée. Le gouvernement paiera ce chemin de fer au moyen de bons de titres à 5 % garantis par le gouvernement chinois, et pour une valeur de 17 millions 1/2.

Ce chemin de fer, qui relie les mines que possède le Peking Syndicate jusqu'à la rivière Ouei,

navigable jusqu'à Tien-tsin, et qui est construit entre Tao-kou et Tching-houa, a été établi pour amener à des eaux navigables le charbon des mines appartenant au Peking Syndicate. Il traverse à la moitié de sa longueur le chemin de fer de Pékin-Hankéou.

A l'heure qu'il est, le Syndicat anglais a moins d'espoir qu'autrefois d'approvisionner les grands centres du Nord du Petchili, puisqu'il aura à lutter avec la concurrence de la nouvelle mine de charbon qui doit être exploitée par le chemin de fer de Pékin à Hankéou dans la région de Kin-cheng-hsien. En outre, les charbons du Chan-si viendront très facilement à Pékin et à Tien-tsin par la nouvelle ligne de Ta-yuen-fou à Tchong-ting-fou, qui se relie en ce dernier point au chemin de fer de Pékin-Hankéou. Aussi, l'espoir du Peking Syndicate est-il surtout maintenant de vendre son charbon dans la vallée du Yang-tseu et de chercher pour cela à s'entendre sur les tarifs avec la Compagnie franco-belge. Au cas où il n'y parviendrait pas, le Syndicat anglais chercherait sans doute à profiter de la concession qui lui a été offerte d'un chemin de fer de Kai-foug-fou à Nankin à travers une des régions les plus riches de la Chine.

Il est d'ailleurs à désirer que, dans cette affaire comme dans les autres, un accord intervienne entre les intérêts européens en présence. Au point où en sont les choses en Extrême-Orient, il est fort peu probable qu'une nation ou une compagnie isolée puisse avec sécurité obtenir et exploiter de grandes concessions. Ce sont les affaires internationales qui seules conservent des chances de réussir. Aussi doit-on espérer que non seulement le Peking Syndicate s'entendra avec le chemin de fer de Pékin à Hankéou, mais encore que les grands projets de construction de voies ferrées chinoises depuis Nankin jusqu'au Hohang-ho, et peut-être depuis ce fleuve jusqu'au Seu-tchouan, seront réalisés par la combinaison franco-anglaise dont on a parlé, combinaison à laquelle il serait utile d'adjoindre encore d'autres éléments européens si l'on en trouvait de disposés à entrer dans l'affaire.

Les charbonnages du Peking Syndicate sont situés dans une région où depuis fort longtemps les Chinois exploitent d'une manière très superficielle les immenses gisements houillers qui semblent former le sous-sol de la plus grande partie du Chan-si.

**Les relations avec les Etats-Unis.** — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin l'émotion considérable soulevée, dans les milieux chinois qui s'occupent avec un intérêt très vif et grandissant des questions étrangères, par la législation américaine prohibitive de l'immigration chinoise. Comme nous le disions, cette émotion s'est immédiatement traduite par un effet pratique, les commerçants chinois de tout le littoral s'entendant pour boycotter les marchandises américaines et ne plus avoir aucune relation avec les

commerçants de cette nationalité. Cette tactique a continué. Les journaux indigènes persistent à refuser d'insérer des réclames pour des produits américains, ils publient des lettres de toutes les parties du pays invitant le gouvernement à se montrer très ferme dans cette affaire. C'est surtout l'exclusion des Chinois des îles Hawaï et des Philippines, où ils ont émigré pendant de longues années, et où ils ne peuvent faire aucune concurrence au travail américain qui n'y existe pas, qui provoque l'émotion actuelle.

Le gouvernement des Etats-Unis s'est adressé au Ouai-voupou, pour mettre fin au mouvement de boycottage des marchandises américaines, et le gouvernement chinois a lancé une proclamation dans ce sens. Il n'est pas douteux que sa bonne volonté soit sincère et qu'il désire ne rien faire qui puisse lui aliéner la bonne volonté des Etats-Unis, particulièrement précieuse dans les circonstances internationales actuelles. D'autre part, le gouvernement de Washington, pour mettre de son côté de la conciliation dans cette crise, a donné des instructions au service de l'immigration chinoise, lui enjoignant de traiter exactement sur le même pied que les Européens les commerçants et étudiants chinois qui ne sont pas exclus du territoire des Etats-Unis, mais qui cependant sont l'objet, à leur entrée dans l'Union, de toutes sortes d'enquêtes et de délais vexatoires.

Il est cependant extrêmement difficile d'espérer étouffer cette question. On ne saurait penser que les ouvriers américains de l'Ouest cesseront de s'opposer avec une vigueur absolument décisive sur le Congrès à l'invasion du travail jaune. D'autre part, il est à craindre que les Chinois, de plus en plus préoccupés de ce qui se passe à l'étranger, ne cessent de réclamer d'être traités aux Etats-Unis sur le même pied que les citoyens des autres pays, et l'arme dont ils se servent en ce moment, le boycottage, n'est pas, entre les mains de ces gens disciplinés, remarquablement doués de l'esprit d'association, un vain moyen. L'an dernier, déjà, deux maisons allemandes de Han-kéou ont été obligées de capituler devant l'emploi de ce procédé, qui cette année est essayé sur une échelle autrement vaste pour peser sur la politique des Etats-Unis.

**Violences allemandes en Chine.** — Un curieux procès vient de se juger à Halle, qui éclaire d'un jour singulier les agissements de certains soldats allemands en Chine.

Un député au Reichstag, M. Kunert, était poursuivi pour avoir diffamé, dans une réunion électorale, les officiers et soldats allemands de service en Extrême-Orient. Dès l'ouverture de l'audience, l'accusé demanda à la Cour l'autorisation de citer comme témoins le général von Lessel, commandant de la brigade allemande en Extrême-Orient, M. von Brandt, ancien ministre d'Allemagne en Chine, et le général von Gossler, ancien ministre de la Guerre, et aussi de faire appel au

témoignage écrit de sir Robert Hart et de divers correspondants de guerre anglais. La Cour rejeta cette demande et procéda seulement à l'audition des témoins présents. Un certain nombre d'anciens membres de la brigade d'Extrême-Orient déposèrent alors avoir pu constater des actes de pillage, de viol, de profanation de tombeaux et de temples commis par les soldats allemands. Un témoin rapporta même avoir vu un homme frapper à la figure un Chinois blessé jusqu'à ce que son éperon se brisât dans la plaie. D'autres témoins accusèrent les officiers de pillage et déclarèrent même que les hommes d'une certaine compagnie portaient le surnom de « chercheurs de trésors », à cause de leur habileté toute spéciale à ce genre d'exercices.

M. Kunert fut finalement condamné à trois mois d'emprisonnement, « attendu que les paroles relevées contre lui par l'accusation portaient atteinte à l'ensemble de l'armée allemande, alors que des scandales comme ceux certifiés par les témoins au cours du procès étaient les conséquences forcées de l'état de guerre ».

**Les Chinois et les réformes.** — On annonce qu'une mission chinoise quittera bientôt Pékin pour étudier le fonctionnement des lois constitutionnelles dans les pays étrangers. Les journaux japonais ont enregistré avec satisfaction cette nouvelle, et rappellent que c'est la procédure employée par le Japon lui-même à l'époque où il préparait sa transformation. Quoi qu'il en soit, on peut la considérer comme un signe des temps.

**L'indemnité pour la révolte des Boxeurs.** — La question du paiement en or de l'indemnité due aux puissances à la suite de la révolte des Boxeurs a été réglée à Pékin le 2 juillet. On sait que les puissances demandaient que les annuités de leur indemnité respective leur fussent payées en or, de manière qu'elles ne subissent pas les fluctuations de l'argent et reçussent par conséquent en fait les sommes exactes qui leur avaient été allouées en droit lors du règlement de 1901.

Aux termes de l'arrangement du 2 juillet, toutes les puissances seront payées en or sur mandat télégraphique, à l'exception de la Russie qui a préféré être payée en argent au cours du change à Changhaï.

**Une concession minière dans la vallée du Yang-tseu.** — Le 5 juin, une concession définitive a été faite à sir John Lister Kaye de gisements de fer depuis longtemps connus dans la province du Ngan-hoei, à 4 kilomètres environ du Yang-tseu, et qui avaient été déjà l'objet de demandes préliminaires de la part du London and China Syndicate. La concession est accordée pour une période de soixante années avec des prolongations prévues, et elle couvre 50 milles carrés ou environ 32.000 acres. Le capital a été assuré par un groupe puissant de financiers de la

Cité. On estime que sur la concession il existe à la surface 6.500.000 tonnes d'excellent minerai de fer, et peut-être à une profondeur un peu plus grande un supplément de 3.500.000 tonnes. Les concessionnaires espèrent pouvoir créer là un des principaux centres métallurgiques dont la Chine aura besoin pour sa transformation économique.

**Port-Arthur.** — D'après une statistique du 28 février 1905, il y aurait eu à Port-Arthur, à cette date, 3.816 maisons, dont 344 dans la ville nouvelle, 1.989 dans l'ancienne ville, 1.407 dans le quartier chinois et 76 dans la presqu'île.

Les habitants russes, sans compter les malades, les blessés et les membres du corps sanitaire, étaient au nombre de 138 et les Chinois 9.290.

Le nombre des Russes à Port-Arthur décroît, il est vrai, de jour en jour ; on prétend que depuis le mois de février 1905 le nombre des Chinois aurait augmenté de 2 à 3.000. Il y a à Port-Arthur, d'après les journaux allemands, 11 Allemands qui appartiennent surtout à la grande maison si puissante en Extrême-Orient russe, à la maison Kunst et Albers. Les autres étrangers seraient moins nombreux à eux tous que les Allemands seuls.

**Géologie de la Mandchourie.** — Le géologue M. Auert a publié une carte orographique et géologique de la partie de la Mandchourie située entre Moukden et Kharbine. Le voyage du géologue vient d'être publié par les soins de la Société impériale de géographie.

On peut diviser les itinéraires de M. Auert en trois parties :

- 1° De Poltavski à Khirine par Ningouta-Omosso et Konn-tcheng ;
- 2° La frontière coréenne et le bassin supérieur de la Soungari ;
- 3° Descente de la Soungari.

Parmi les richesses principales relatées par M. Auert, il convient de citer les mines d'or de Dija-pi-gouou, vallée du Vei-cha-ho, affluent de la Soungari, les gisements de houille de Chi-pés-lin qui se trouve dans la vallée de la Soungari, au S.-E. de Khirine, les charbonnages de Tapao-chan près de Moukden et ceux de Tiéline.

Citons aussi les mines de cuivre et de plomb argentifère, assez nombreuses dans la région d'Omosso et les mines de fer de Tchao-yan-jen près de Tien-lin.

#### AVIS

**Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.**

## CORÉE

**Un emprunt.** — Le gouvernement coréen, sans aucun doute sous l'impulsion de ses directeurs japonais, vient de conclure au Japon un emprunt de 2 millions de yens (5 millions de francs). C'est le premier emprunt étranger qui ait jamais été émis au Japon et il a été couvert quatre fois.

**Les tarifs des chemins de fer.** — Des difficultés se sont élevées récemment entre les commerçants de Corée et la Compagnie des chemins de fer de Séoul à Fou-san qui exploite aussi l'ancienne ligne de Séoul à Tchémoulpo. Pour se refaire des pertes qu'elle subit encore sur sa grande ligne Nord-Sud, elle a augmenté, jusqu'à les tripler, les tarifs des marchandises sur le parcours Séoul-Tchémoulpo. Des protestations très énergiques se sont élevées et une réduction vient d'être annoncée, mais elle reste sensiblement inférieure à l'augmentation qui avait provoqué les plaintes.

## ASIE RUSSE

**Comités pour l'exploration de l'Asie russe.** — Dans la séance des délégués du XII<sup>e</sup> Congrès international des orientalistes, on reconnut la nécessité de constituer une société pour l'exploration de l'Asie centrale et orientale. Une commission internationale, dans laquelle se trouvaient nos éminents collègues MM. Senart et Henri Cordier, décida que l'« Association internationale pour l'exploration archéologique, ethnographique et linguistique de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient » aurait comme siège social Saint-Pétersbourg et serait sous la direction de MM. Radlov et d'Oldenbourg. Des comités seraient constitués dans les diverses capitales : celui de Paris, qui se réunit à l'École des langues orientales, comprend quelques-uns de nos meilleurs collègues. Son président est M. Senart, ses vice-présidents le prince Roland Bonaparte, MM. Doumer et Barbier de Meynard, son secrétaire M. Henri Cordier.

Le Comité russe a beaucoup travaillé depuis sa fondation. Dans le Turkestan russe, il a fait des recherches linguistiques et archéologiques. Citons d'abord la mission Biélaïev envoyée pour étudier les Kärakalpaks habitant près du delta de l'Amou-Daria et la mission Bravine qui a visité les Tatars Nogaï de Crimée, venus, comme on le sait, d'Asie centrale. M. Viatkine, accompagné d'un topographe militaire de Tachkent, a étudié l'archéologie de Samarkand, les fortifications et les murs du moyen âge. MM. Tcherkassov et Claret ont exploré les ruines d'Otrar.



Avant de procéder à l'étude de l'Asie centrale, il a été décidé de faire au préalable une exploration de tous les emplacements des anciennes colonies du pays, de donner une description exacte des monuments existant encore, et de comparer les résultats obtenus avec les données littéraires que nous possédons. Merv est la seule ville qui jusqu'à présent ait été l'objet de semblables explorations.

Par le Dr Ramstedl, on a eu des renseignements sur les Kalmouks de la Volga et les tribus mongoles d'Afghanistan et M. Borodine a reçu une bourse de quatre ans pour aller au Thibet.

En Sibérie, il y a des savants locaux dont la valeur est incontestable quand ils traitent des peuplades qui les entourent : au premier rang il y avait M. Perchine qui malheureusement a quitté Irkoutsk, M. Talko Gryntsevitch à Troitskozavsk, M. Kouznetsov à Tomsk. Citons aussi M. Andrianov à Krasnoïarsk, M. Kouznetsov à Tchita, etc., etc. N'oublions pas aussi que le grand voyageur russe Potanine habite aujourd'hui, peut-être un peu bien malgré lui, la Sibérie. D'autres qui travaillent comme Sternberg ou Pilsoutski sont passés par Sakhaline où ils ont été déportés politiques. Chacun de ces hommes travaille aujourd'hui pour le Comité.

C'est ainsi que M. Pilsoutski a été étudier les Aïnos de Yéso et de Sakhaline et qu'il poursuit ses études intéressantes sur le folklore et l'ethnographie de cette peuplade sur l'origine de laquelle les savants discuteront longtemps encore. M. Adrianov se consacre à des études archéologiques dans la partie méridionale de la province de l'énisseï où tant de peuples ont laissé de nombreux monuments dont les plus remarquables sont des pierres recouvertes d'images et d'inscriptions. M. Pekarski a reçu une subvention pour étudier l'Iakoutes. Ce sont avant tout des fouilles qui ont occupé le Dr Talko Gryntsevitch à l'ouest de la Transbaïkalie et aux confins de la Mongolie. Ce savant très remarquable, hautement apprécié par tous les spécialistes, a fait plus de 400 fouilles et a dressé une carte archéologique de la Transbaïkalie occidentale : il se prépare à poursuivre ses recherches dans les districts d'Akcha et de Nerchinsk.

Le travail du Dr Talko Gryntsevitch a été un des plus remarquables parmi ceux que nous a fait connaître le Comité. Ceux de M. Roudniev, en ce moment le premier mongolisant de Russie, ne sont pas moins remarquables. M. Roudniev, qui passe tous les ans de longs mois avec les lamas de Transbaïkalie, parmi lesquels il compte d'excellents amis, s'est occupé de transcrire des spécimens des dialectes des tribus mongoles voisines des populations chinoises et mandchoues. Il a voulu fixer la frontière exacte de la population mongole à l'extrême nord de la Mongolie, au delà du Khinghane. Les résultats de l'association seraient, dit-on, de premier ordre. Le Comité russe les fera connaître quand tous les documents rapportés auront été rationnellement classés et commentés.

**Le dernier recensement russe.** — C'est cette année seulement que sont publiés, avec de nombreux tableaux et diagrammes, les résultats généraux du recensement de 1897.

La population totale de l'Empire était de 125.680.682 habitants dont 62.512.698 hommes et 63.167.984 femmes.

Les gouvernements de Sibérie formaient un total de 5.758.822 individus et les 9 territoires d'Asie centrale de 7.746.718, soit pour l'Asie russe 13.505.540 habitants, dont 80 0/0 étaient illettrés.

Tant en Russie d'Europe qu'en Russie d'Asie, les étrangers étaient répartis de la façon suivante :

Allemands.....	158.103
Autrichiens et Hongrois .....	121.599
Turcs. ....	120.720
Persans.....	73.920
Chinois.....	47.571
Coréens.....	12.918
Grecs.....	12.619
Français.....	9.421
Boukhariens.....	7.775
Anglais.....	7.481
Suisses.....	6.197
Italiens.....	4.923
Roumains.....	4.272
Divers.....	17.981

#### Les pêcheries russes d'Extrême-Orient. —

On vient de voir que les Japonais ont tenu à placer devant un fait accompli les négociateurs de la paix. La possession des pêcheries de Sakhaline est pour eux d'une très grande importance, d'une importance vitale, on peut le dire; mais ce n'est pas à Sakhaline seulement que les Russes ont des grandes pêcheries plus ou moins bien exploitées : toutes les baies du Kamtchatka et les rivages de la mer d'Okhotsk offrent des richesses qui sont déjà convoitées, non seulement par les Japonais, mais encore par les Américains.

Le *Novoïé Vrémia* et le *Journal de Saint-Petersbourg* prétendent même qu'une entente a eu lieu à ce sujet entre le Japon et les Etats-Unis.

Les Américains ont fait depuis longtemps une chasse illicite aux phoques des îles du Commandeur. En 1897, la Compagnie russe organisée et reconnue pour la chasse au phoque en Extrême-Orient ne comprenait guère que des Américains. On dit aujourd'hui que le « North Western Steamship Co » qui opère à Seattle se propose d'exploiter les richesses animales et minérales du Nord-Est sibérien. La Compagnie s'engage à faire préalablement des prospections et des explorations. Elle possède déjà des comptoirs à Anadyr, au cap Saint-Vladimir, Saint-Nicolas et Deneiev. Elle a des concessions de mines d'or dans la baie Alexis, de charbon dans la baie du Baron Korf et cinq pêcheries au Kamtchatka.

Dans les projets, la construction d'une fabrique de conserves est comprise au premier rang : déjà un Français avait eu la même idée. Malheureusement, juste au moment où sa fabrique allait fonctionner, après avoir enfin atteint son but malgré l'opposition de nombreux fonctionnaires russes,

M. le Dr Monod mourut dans un accident de chaloupe à son retour de Kamtchatka. Qu'y a-t-il de vrai dans les projets prêtés aux Américains par les journaux russes ? Il est évident qu'il y a là beaucoup d'exagérations, mais pourtant aussi plus de réalités qu'ils ne se le figurent eux-mêmes.

#### Les fabriques de sel de la Sibérie centrale.

— Ces usines ont pris depuis quelques années une assez grande importance. Dans le gouvernement d'Irkoutsk, le sel est extrait de sources salines et la production du sel a ses centres principaux dans la saline d'Irkoutsk, située au village d'Oussolié sur l'Angara, dans celle d'Ilimsk sur la rivière Ilime affluent de l'Angara, et dans l'usine de Oust-Koust dans le district de Kirensk sur la Léna. Cette dernière saline fournit du sel à la province d'Irkoutsk et aux mines d'or d'Olekminsk.

Dans le gouvernement de l'Iénisséi, la production du sel est due aux deux salines du district de Kansk, celles de Touchalensk et de Troïtsk qui tirent leur sel de sources salines, et aux trois salines exploitées dans le district de Minousinsk, les salines d'Abalinsk, d'Altaïsk et de Manzinsk qui tirent le sel de puits creusés au fond de lacs salins.

**L'élevage chez les Turcomans.** — Les Turcomans de la province caspienne possèdent enregistrées 2.500.000 têtes de petit bétail, chiffre certainement inférieur à la réalité. L'élevage du mouton et de la chèvre est le plus important pour eux.

Les districts les plus riches en moutons sont ceux de Merv surtout, puis de Krasnovodsk, d'Askhabad et de Tedjen.

Dans le district de Merv, on élève surtout une race dégénérée de chèvres de la steppe maïmienne, race qui se distingue par une grande taille, de gros os, sa faculté à être engraisée et la bonne qualité de son lait. Il faut reconnaître par contre que le poil de ces chèvres est long et grossier et qu'il ne convient pas à la production de ces étoffes fines dans la fabrication desquelles les Turkmènes ou Turcomans sont passés maîtres. La queue de ces chèvres renferme jusqu'à 30 livres de graisse.

Dans certains cantons du district, on élève aussi des brebis karakoul qui produisent les bisquains auxquels on doit la fourrure dite astrakhan.

En outre, on trouve d'autres espèces de brebis : la brebis kirghize, si utile et si bonne reproductrice dans le district de Krasnovodsk; la brebis de race iomonde qui se distingue par sa petite taille et qui est un mélange de la race arabe et de la race de la région, chair excellente, grosse queue et laine très grossière; la brebis de race goklane qui au contraire n'a pas ou presque pas de queue, et celle de race kourale : toutes deux se distinguent par la qualité de leur laine et de leur chair.

Dans le district d'Askhabad, on n'élève que la

race chartché, d'assez grande taille, à queue grosse et à laine rousse; plus au sud, nous trouvons les races sarik et persane.

Après les moutons et les chèvres, la première place dans l'élevage n'est pas occupée par les bœufs, mais par le chameau. Les Turkmènes de la province transcaspicienne élèvent près de 160.000 chameaux. Ils possèdent trois races bien distinctes : le dromadaire turcoman, le chameau kirghize à deux bosses et le chameau iner, produit du croisement des deux précédents qui n'a qu'une bosse et qui les surpasse tous deux en endurance et en qualité.

L'élevage du gros bétail (50.000 têtes) est moins important : les bœufs sont petits et les vaches mauvaises laitières. L'élevage du cheval est en décadence; le cheval turcoman, mélange des races du pays avec les chevaux arabes, est pourtant justement célèbre, avec sa grande taille, ses jambes fines et sèches, sa poitrine peu large, son cou long, fin et droit, sa tête assez forte, sa queue peu épaisse et sa crinière moins épaisse encore.

Parmi les produits fournis par les troupeaux, citons la laine de 3 à 4 millions de kilogrammes chaque année, les peaux de moutons et bisquains 2.000.000 kilogrammes, les autres peaux 1.000.000 kilogrammes.

La laine est vendue à Marseille, les peaux de moutons et autres en Russie d'Europe, en Perse et à Boukhara. Le rendement de la laine est très variable : la laine blanche des moutons de Merv, de 12 à 13 francs les 16 kilogrammes; celle de la race sarik 9 francs les 16 kilogrammes, de la race tékine 8 francs, et de la race kirghize 7 fr.

**Région naphtifère de l'Emba.** — Cette région forme la partie Sud-Est de la province d'Oural : elle est arrosée par l'Emba et la Sagis. L'embouchure de l'Emba est à 120 kilomètres à l'ouest de celle de l'Oural. L'aspect général est celui d'une steppe immense faite d'un terrain parfois sablonneux, le plus souvent irrégulier et qui offre par places des efflorescences salines.

En 1874, l'attention fut attirée sur le pays par un ingénieur, M. Kirpitchinov, qui, en étudiant les salines, fut frappé par la richesse naphtifère du terrain. A cette époque le naphte ne jouait aucun rôle en Russie et la production de Bakou, aujourd'hui de 10 milliards de kilogrammes, n'était alors que de 80 millions.

En 1883, M. Ganzberg visita le pays, fit creuser deux puits et il put se rendre compte que les grès imprégnés de naphte étaient tendres et que de façon générale on ne rencontrait que des terrains durs.

Le gouvernement alors envoya en 1887 M. Novakovski qui déclara qu'il avait trouvé des quantités énormes de sel, de naphte, d'ozokérite, de soufre dans la province; il creusa un puits de 35 pieds à Maténé-Khodja et détermina les champs bitumeux de Manaily, Koumtchoukhat et Babilkoumdy.

En 1892 le géologue bien connu, M. Nikitine fut chargé d'études, puis M. Groum-Grjymailo.

Leurs conclusions furent très favorables et ils constatèrent comme le firent après lui nombre de prospecteurs et de savants la richesse naphthifère du pays.

Depuis, les rapports et les prospecteurs se sont succédé. Depuis 1899 jusqu'en 1903, on a fait plus de soixante forages de plus de 30 pieds aux diamètres variant de 4 à 8 pouces et des topographes ont dressé les plans des terrains naphthifères. Des analyses ont été faites par des savants spécialistes.

**A la Nouvelle-Zemble.** — M. Borissov a fait un voyage à la Nouvelle-Zemble et parmi les nombreuses collections rapportées par lui, il faut noter un billet enfermé dans une bouteille et signé par les savants autrichiens Gefer et Viltchek. Ces deux voyageurs avaient laissé cette bouteille en 1872 avec des thermomètres que M. Borissov aurait retrouvés et qui marquaient les températures minima et maxima.

Il semble prouver que, dans le courant de trente ans, la plus haute température à la Nouvelle-Zemble ait été de 12° Réaumur au-dessus de zéro et la plus basse de 52° au-dessous de zéro, c'est-à-dire + 15° et — 65° centigrades. Le comte Viltchek avait donc raison de dire que là était ce qu'il était convenu d'appeler un pôle de froid.

Dans l'hémisphère boréal, disent les savants russes, il y a donc deux pôles du froid : le premier, à Verkhoïansk, dans la province d'Iakoutsk, avec une température annuelle de — 17° centigrades (janvier a une moyenne de — 51°); le deuxième, le territoire de Lady Franklin Bay dans l'Amérique du Nord, avec une moyenne de — 20° et où le mois de février est le plus froid de l'année (— 40°).

## ARABIE

**Les boutriers de Mascate.** — Le tribunal d'arbitrage chargé de régler le différend franco-anglais au sujet des boutriers de Mascate s'est réuni à La Haye le 25 juillet. Les trois arbitres qui composent le tribunal sont le Jonkher de Savornin Lohman, membre de la deuxième Chambre des États Généraux des Pays-Bas, ancien ministre de l'Intérieur, M. Melville W. Fuller, président de la Cour suprême des États-Unis d'Amérique, et le Dr Henri Lammasch, professeur de droit international à l'Université de Vienne, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche. On sait (1) que ce dernier a été désigné comme sur-arbitre par le roi Victor-Emmanuel en raison de l'impossibilité où s'étaient trouvés les deux autres arbitres primitivement désignés, pour se mettre d'accord sur le nom de leur troisième collègue.

Conformément à la procédure réglée par le

compromis franco-anglais signé à Londres le 14 octobre 1904 à l'effet de déférer le litige de Mascate à la cour d'arbitrage de La Haye, les arbitres ont reçu successivement communication les 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mai et 10 juillet, des mémoires, contre-mémoires et conclusions des deux parties. Ils pourront d'ailleurs se faire donner tous renseignements complémentaires verbaux ou écrits qu'ils jugeront nécessaires, par les représentants autorisés des deux gouvernements, MM. Maurice Herbertte, secrétaire d'ambassade, et Laronce, consul à Mascate, pour la France, et MM. Ronald Graham, premier secrétaire au service diplomatique, et G.-A. Mounsey, troisième secrétaire de la légation britannique à La Haye, pour l'Angleterre. Quant au sultan de Mascate qui n'a, en fait, rien à voir avec le différend franco-anglais, il ne sera pas représenté devant le tribunal, le gouvernement français ayant tenu formellement à ce qu'il soit mis hors de cause. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, donné de longues explications sur cette question des boutriers de Mascate et expliqué minutieusement en quoi consistait ce différend à régler par le tribunal international (1). Nous ne reviendrons pas sur ces explications. Nous nous contentons d'exprimer une fois de plus nos regrets de voir mettre en discussion un droit incontestable que la France exerçait depuis si longtemps en toute justice et en toute loyauté, et l'espoir que la France n'abandonnera pas l'exercice séculaire de notre protection sur les boutriers de Mascate.

**Mort du grand chérif de la Mecque.** — Une dépêche de Djeddah a annoncé, le 19 juillet, la mort du grand chérif de la Mecque.

En dépit de la suprématie officielle du gouverneur de la province de l'Hedjaz, qui représente le Sultan de Turquie comme protecteur des cités saintes, le grand chérif ou gouverneur de La Mecque exerce une influence très puissante sur la population mahométane.

C'est au Sultan qu'il appartient de nommer le successeur de ce personnage. Il est possible qu'Abdul-Hamid nomme le frère du défunt qu'il garde, auprès de lui, à Constantinople.

Cet événement pourrait beaucoup compliquer la situation de l'Arabie, déjà si embrouillée.

**La révolte de l'Yémen.** — Les nouvelles de l'Yémen continuent à être très mauvaises pour les Turcs. On a annoncé récemment que le corps expéditionnaire turc allait se mettre en marche vers l'intérieur, et que son chef avait déjà établi son quartier général à Menakha dans la région montagneuse. Mais il semble extrêmement difficile qu'aucune expédition soit entreprise actuellement contre Mahmoud Yahia. En effet, la nouvelle est parvenue en Europe de source autorisée que les Turcs ne pouvaient pas se procurer auprès des tribus de la côte la quantité de chameaux

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie française*, juin 1905, p. 262.

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie française*, mars 1905, p. 105 et 106; mai 1905, p. 210.

nécessaires pour organiser l'expédition : les Arabes du littoral, secrètement associés avec Mahmoud Yahia, auraient opposé une extrême mauvaise volonté au recrutement de leurs bêtes de somme, et auraient même expédié ces dernières dans l'intérieur. Il serait cependant d'autant plus désirable que l'expédition pût se mettre en marche, que la situation sanitaire des troupes est, assure-t-on, des plus mauvaises. Composées d'Albanais et d'Anatoliens, habitués à un climat beaucoup plus frais, elles sont décimées par la température effroyable de l'Yémen en cette saison, et la mortalité serait très considérable dans les deux camps de Hodeïda et de Menakka.

D'autre part, on assure que le mouvement est en marche vers le Nord, que la province de l'Asir est aujourd'hui presque entièrement soulevée et que le port de Kounfouda est le seul point qui y reste en possession des autorités turques. La situation est si sérieuse qu'il a fallu y renvoyer des renforts du Hedjaz et même de l'Yémen, où les troupes turques ne peuvent déjà pas faire face au mouvement insurrectionnel. Au milieu de toutes les questions internationales, si graves en ce moment, celle-là mérite donc de l'attention. Beaucoup de personnes continuent à voir dans la révolte actuelle une action anglaise qui chercherait à faire échapper les parties arabes de l'empire ottoman à l'autorité de Constantinople et à l'influence allemande qui prédomine auprès de la Sublime Porte. En outre, on le sait, les Anglais désirent exercer une autorité sur le centre religieux de la Mecque. Ils se sont récemment servis de l'Égypte pour y agir, et il est possible que la mort récente du grand chérif, qui n'est pas encore remplacé, les encourage à pousser avec plus de vigueur que jamais l'insurrection du Sud-Ouest de l'Arabie.

**Le protectorat d'Aden.** — Le 12 juillet, la question d'Aden a provoqué à la Chambre des lords un intéressant échange d'explications et le gouvernement a été amené, sur l'intervention de lord Reay et de lord Brassey, à préciser la situation actuelle du protectorat britannique. Lord Reay et lord Brassey avaient l'un et l'autre insisté sur la nécessité d'agrandir et d'améliorer le port d'Aden, et avaient en outre demandé des explications concernant la délimitation de la frontière entre le territoire d'Aden et de l'Yémen, en même temps que des renseignements sur la situation si troublée du pays.

Sur le premier point, le marquis de Bath, répondant au nom du gouvernement, déclara que les améliorations et agrandissements réclamés pour le port d'Aden ne présentaient pas une urgence absolue, que l'opération serait extrêmement coûteuse et qu'elle n'était pas d'ailleurs absolument indispensable aux yeux de l'amirauté, puisqu'il existait sur la route des Indes, avant et après Aden, de nombreux points où les plus grands vaisseaux peuvent facilement s'alimenter en charbon, ce qui diminue beaucoup l'importance stratégique de la place même d'Aden.

Pour ce qui regarde la situation troublée de l'Yémen, le marquis de Bath déclara qu'il lui était impossible de donner à la Chambre des lords des explications plus complètes que celles qu'on pouvait trouver dans la presse, mais qu'il était permis d'espérer, avec quelque apparence de raison, une prochaine pacification relative des régions troublées.

Relativement au territoire d'Aden, le marquis de Bath déclara qu'une ligne avait été déterminée de Cheikh Mourad, sur la côte en face de Périm, à la rivière Bassa, embrassant le Subaghi, le Hanshaei et les tribus Amiri; que de Bassa il avait été proposé que la ligne remontât dans la direction Nord-Est jusqu'au désert, mais qu'il n'avait pas été considéré comme nécessaire par les deux gouvernements de déterminer actuellement cette ligne. « Pour cette délimitation, ajouta le marquis de Bath, le gouvernement britannique s'est conformé aux représentations formulées par lord Granville au gouvernement ottoman en 1873. Aucune tribu, ni d'un côté ni de l'autre, n'a été transportée d'une sphère d'influence dans une autre. Les droits et les responsabilités de l'Angleterre n'ont été aucunement modifiés. Les tribus qui relèvent de notre sphère d'influence, n'ayant jamais été soumises à notre domination directe, n'y sont pas davantage soumises maintenant. Elles étaient et restent sous le *protectorat* anglais, et la politique du gouvernement a toujours été de s'abstenir de toute intervention dans les affaires particulières des tribus. Toutefois, le gouvernement a reconnu que les tribus devaient se soumettre à certains engagements envers lui.

Les représentations de lord Granville en 1873 étaient basées sur des traités passés avec diverses fractions des tribus. Des arrangements ont été conclus avec les autres fractions de ces mêmes tribus sur les mêmes bases qu'en 1873, excepté pour l'Imamat de Dthala. D'une part, le gouvernement anglais accorde sa protection et donne un certain subside aux tribus. De leur côté, les tribus ne doivent souffrir aucune intervention étrangère, s'interdisent d'accepter aucune aliénation de territoire, excepté avec le consentement du gouvernement anglais, et s'engagent à maintenir libres les routes commerciales. Quant à l'Imamat de Dthala, comme nous avons eu, il y a quelque temps, à souffrir de certains désordres survenus dans cette région, et qu'une attaque y est toujours à craindre du côté turc de la frontière, il a été ajouté au traité passé que l'Iman devrait garder lui-même sa frontière, et, pour ce faire, entretenir une force d'au moins cinquante hommes. Son subside a été augmenté à cet effet.

En somme, le gouvernement, sans augmenter en aucune façon ses charges et ses responsabilités, a réussi à réduire, dans d'importantes proportions, les chances de troubles, grâce à une délimitation de frontière claire et formelle et aussi grâce aux ententes précises passées avec les tribus dans ces régions.

## PERSE

**Commerce général de la Perse pendant l'année 1903-1904.** — Le commerce général de l'Empire persan pendant l'année Tavichgan-II (21 mars 1903-20 mars 1904) s'est élevé à un total de 639.810.662 krans, ou 268.720.478 francs, le kran valant environ 0 fr. 42. Sur ce total, les importations représentent 161.715.186 francs et les exportations 107.005.291 francs. Le commerce général de l'année précédente 1902-1903, s'était élevé à 190.441.836 francs, ce qui fait ressortir pour cette année une augmentation de 78.578.642 francs, soit de 39 1/2 0/0, dont 20 1/2 0/0 d'augmentation pour les importations, et 19 0/0 d'augmentation sur les exportations. Ces chiffres montrent d'une part que le commerce général de la Perse est en notable augmentation, mais aussi que la situation économique du pays ne s'améliore guère, puisque le chiffre des exportations l'emporte toujours de beaucoup, et dans des proportions sensiblement égales sur le chiffre des importations. En somme, d'après le dernier rapport consulaire reçu, la situation commerciale est assez pénible, les affaires vont mal, et de plus on se plaint beaucoup de l'administration des douanes et de la nouvelle législation douanière entrée en vigueur le 14 février 1903, et comportant sur tous les articles d'importants relèvements de tarifs.

Si l'on examine la part prise par les puissances dans le commerce avec la Perse, on constate que le rang des puissances importatrices reste à peu près le même que celui qu'elles occupaient les années précédentes. La Russie, favorisée d'ailleurs par sa situation géographique, vient en tête avec un chiffre total de 77.588.596 francs d'importation. L'Angleterre, voisine également par les Indes de la partie méridionale de l'Empire persan, vient à la seconde place avec 33.928.526 francs. Ces deux puissances représentent ainsi 81 1/2 0/0 de l'importation totale annuelle. La France vient aussitôt après la Russie et l'Angleterre, mais bien loin derrière elles, ses importations ne s'élevant qu'à environ 9.240.000 francs, soit 5 1/2 0/0 de l'importation totale.

En 1902-1903 nos importations s'étaient élevées à 7.140.000 francs. Nous sommes donc légèrement en progrès, ou plutôt nous avons retrouvé cette année à peu près le chiffre d'affaires que nous avons fait durant l'année 1901-1902. Pour l'ensemble des autres pays importateurs, il ne reste à signaler que l'énorme avance des Etats-Unis, dont les importations, presque nulles en 1902-1903, se sont montées en 1903-1904 à plus de 6 millions de krans, soit 2.520.000 francs. Il est intéressant aussi d'indiquer les progrès très importants de l'Italie et de la Belgique.

Le chapitre d'importations le plus important pour la France en Perse est le sucre, pour lequel nous nous partageons à peu près avec la Russie le marché persan. Cette année, en effet, l'impor-

tation des sucres en pain se répartit de la façon suivante :

	Batmans	valant	Krans
Russie.....	17.787.327		57.498.169
France.....	3.058.723	—	10.503.169
Allemagne.....	191.396	—	438.895
Empire Britannique....	113.002	—	304.176
Autriche.....	76.723	—	231.031
Belgique.....	78.884	—	168.679
Egypte.....	33.643	—	87.290
Turquie.....	6.329	—	26.505

Bien que pour ce produit notre situation reste très favorable, il n'en est pas moins vrai que notre importation ne se développe pas comme elle pourrait le faire en Perse. Si nous ne craignons guère de concurrence sur le littoral du golfe Persique et dans les régions avoisinantes, en revanche les marchés du centre que nous fournissions naguère nous sont aujourd'hui à peu près fermés au profit des fabriques russes. Or, il résulte des statistiques douanières que le batman (2 kil. 940) de sucre français coûte, prix de douane, 1 fr. 44, et le batman de sucre russe, 1 fr. 35. Il semble que nos raffineurs pourraient peut-être, en faisant un léger effort, soit en supprimant les intermédiaires pour le transport, soit en organisant mieux leurs représentations dans le pays, arriver à diminuer légèrement le prix de revient de leurs marchandises et regagner la si faible différence qui sépare leurs sucres des sucres russes. Si les sucres français arrivaient à atteindre en Perse le prix des sucres russes, ils seraient certainement assurés de voir leur vente prendre de grands développements et faire reculer presque partout les sucres russes manifestement inférieurs comme qualité.

Dans le dernier rapport de M. Saugon, vice-consul de France à Téhéran, auquel nous empruntons une partie de ces chiffres, nous trouvons à ce sujet des conseils excellents que nous ne pouvons mieux faire que de reprendre ici :

« Pour conserver et surtout améliorer notre position dans cette branche de commerce (les sucres), les meilleurs moyens d'arriver à un heureux résultat, dit M. Saugon, sembleraient être les suivants : 1° s'efforcer d'arriver à un prix de revient moindre ; 2° plusieurs grandes raffineries dirigent leurs sucres sur la Perse. Pourquoi n'iraient-elles pas à Bouchir, par exemple ? Au point d'arrivée, un seul agent français leur appartenant s'occuperait exclusivement des importations sucrières pour toutes nos raffineries à la fois ; 3° pourquoi, au lieu de vendre leurs produits d'abord à des maisons anglaises qui les revendent aux indigènes, ne s'arrangent-elles pas pour les céder directement aux consommateurs persans ; 4° enfin, peut-être une ligne de navigation française desservant les ports du golfe Persique serait-elle d'un grand secours à nos négociants jusqu'alors obligés d'emprunter les paquebots anglais pour leurs expéditions. Cette ligne trouverait presque toujours du chargement pour son fret de retour.

Pour le reste de nos importations, les articles français qui figurent en augmentation dans les statistiques de 1903-1904, sont les tissus de coton de tous genres, les tissus de soie, les tissus de chanvre et de lin, les différents métaux et leurs dérivés. Par contre, notre importation est en perte sur le chapitre des vins et spiritueux qui jusqu'à cette année étaient cependant en augmentation régulière. La cause de cette diminution est le nouveau tarif douanier dont les droits sur nos vins et spiritueux deviennent presque prohibitifs, et il est probable que notre importation des diverses boissons va encore diminuer. S'il faut en effet ajouter au fret de transport, si onéreux dans ce pays, et aux risques de tous genres, casses, vols, etc., des droits de douane équivalant parfois à plus de 50 0/0 de la valeur du liquide, on comprend que notre vente n'a aucune chance de se développer, étant donné surtout l'éloignement de notre pays. Il nous deviendra de plus en plus impossible de lutter contre la concurrence déloyale des contrefaçons venant de l'étranger. Les consommateurs persans ne pouvant plus se procurer nos produits d'un prix devenu trop élevé se rabattront sur toutes les drogues que leur livreront les pays voisins dans des bouteilles et sous des étiquettes falsifiées. Enfin, il faut noter que pour la droguerie et les produits pharmaceutiques notre vente diminue régulièrement au profit de l'Allemagne et de l'Autriche qui tendent à nous supplanter complètement. Ces deux pays établissent des prix de revient bien inférieurs aux nôtres. Il y aurait certainement lieu de s'emparer de leurs procédés de fabrication et de main-d'œuvre pour remédier à une situation qui ne s'explique par aucune force majeure. De même pour les sucres en poudre. Contrairement aux sucres en pain, les sucres en poudre français trouvent de moins en moins d'écoulement sur les marchés du Sud, et c'est l'Autriche qui chaque année les fournit en quantités de plus en plus nombreuses. Nos raffineurs devraient cependant se trouver en Perse dans une situation beaucoup meilleure que les raffineurs autrichiens, et l'on s'explique difficilement le succès de ces derniers pour cet article. Enfin, il convient de remarquer qu'une bonne partie des produits qui entrent en Perse sous les étiquettes russes, anglaises ou turques, sont en réalité des produits français. Il est d'un usage général, en effet, de dénommer sur les statistiques, marchandises russes, turques ou anglaises, les importations suivant qu'elles arrivent par la voie russe, par la route de Trébizonde ou par les paquebots anglais. Cela a lieu notamment d'une façon très importante pour le Sud où presque tous nos articles arrivent par le moyen des paquebots anglais, aucune ligne de navigation française n'existant dans ces parages.

**Une grève commerciale dans le Sud.** — On signale un mouvement singulier qui s'est produit parmi les commerçants du sud de la Perse qui refusent de faire des affaires en attendant que

certain articles du règlement douanier, arrêté par l'administrateur belge des douanes persanes, aient été abolis. Le gouverneur de Bouchir, à son retour d'un voyage à Bender Abbas, a réuni les commerçants et leur a demandé de résumer leurs griefs contre les douanes. Il leur a proposé certaines concessions, mais les marchands les ont refusées. La situation est assez sérieuse pour que le ministre du Commerce de Perse soit, à l'heure qu'il est, en route pour gagner la côte méridionale et examiner la question.

Les commerçants européens ont envoyé une pétition à leurs consuls respectifs pour demander l'abolition de certains articles du règlement douanier.

## ASIE ANGLAISE

**Sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde.** — Un certain nombre d'incidents se sont produits ces temps derniers sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde qui méritent de retenir l'attention. « Dans les régions volcaniques, fait très justement observer à ce propos dans un des derniers numéros du *Times* le rédacteur de la chronique *Indian Affairs*, le plus petit signe pouvant laisser prévoir une reprise d'activité des forces qui dorment plus ou moins sous la croûte terrestre; chaque éruption de geyser, chaque mouvement de l'écorce est observé attentivement. Ce peut n'être rien, mais ce peut être aussi bien le prélude d'une éruption sérieuse. Il en est ainsi dans l'aire de volcanisme politique qui s'étend le long et au delà de la frontière Nord-Ouest de l'Inde. »

Dans les premiers jours de juin, c'était à Dir, sur la route de Chitral, que se produisirent des troubles assez importants pour que le gouvernement de l'Inde ait cru devoir mettre en mouvement une petite force militaire, afin de briser dans l'œuf tout mouvement de révolte. Depuis lors, au reste, la situation dans cette partie de la frontière s'est améliorée.

A l'autre extrémité de la frontière, dans le Ouaziristan, des symptômes d'agitation plus alarmants se sont produits. En 1904, c'était le meurtre du capitaine Bowring; plus récemment, l'assassinat du colonel Harmon; à la fin d'avril dernier, le poste de Shinbaz, dans la vallée du Zhob, situé tout près de la frontière afghane, était attaqué par une troupe de Ouaziris et dans la lutte trois ou quatre auxiliaires anglais étaient tués, autant de blessés. Le 2 mai, deux hommes de garde étaient tués près de Ouano dans le même jour. Enfin, dans le voisinage de la passe de Kaïber, une échauffourée s'est produite entre quelques miliciens afghans et les habitants d'un village situé sur la rivière de Kaboul, tout près et du côté anglais de la frontière, mais il apparaît que l'incident était réellement sans importance et sans signification politique. Il n'en est malheureusement pas de même de ceux que nous avons signalés ci-dessus et qui sont l'indice d'une situation à tout le moins

inquiétante. Sans doute il serait prématuré de conclure que l'on est à la veille d'un soulèvement analogue à celui de 1897, dont la répression coûta tant d'hommes et d'argent, immobilisant pendant plusieurs mois des effectifs militaires importants, mais il n'en est pas moins vrai qu'en une des régions du globe où le fanatisme musulman est le plus vivace et le plus actif et où les dispositions ethniques de la population se prêtent le mieux à l'explosion des passions violentes et à la préparation de la guerre sainte, les moindres indices d'agitation doivent être observés avec la plus grande attention. La frontière du Nord-Ouest a longtemps fourni de très graves sujets de préoccupation au gouvernement de l'Inde. Comment celui-ci a-t-il obtenu le calme relatif — exception faite, bien entendu, des derniers événements — dont jouit cette partie de l'empire; et comment a-t-il réussi à mettre un peu d'ordre dans ce chaos? C'est ce que nous essaierons peut-être quelque jour d'exposer aux lecteurs du Bulletin.

**La peste dans l'Inde.** — L'épidémie de peste qui ravage depuis tant d'années l'Inde continue avec la même intensité. Pendant la semaine ayant pris fin le 22 avril 1905, 54.602 morts ont été produites par le fléau, contre 51.786 pendant la semaine précédente. Si cette proportion se maintient, l'année courante sera sans doute celle pour laquelle les statistiques de la mortalité par la peste auront été le plus élevées. Au reste, depuis quatre ans la progression est constante. En 1904, le nombre total des victimes de la peste avait été de 273.679; en 1902, il s'est élevé à 577.427; en 1903, à 851.263 et en 1904 enfin il a atteint 1.022.299. Or déjà, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril 1905, les statistiques accusent 576.386 décès et ce chiffre ne doit être considéré que comme un minimum. Quelques détails sur les chiffres que nous avons donnés ci-dessus sur la mortalité, pendant la semaine ayant pris fin le 22 avril, permettront de se rendre compte de la répartition actuelle du fléau. Durant cette période, la mortalité, avons-nous dit, s'est élevée à 54.602; le nombre des cas avait été de 64.214. Ces chiffres se décomposent de la manière ci-après :

Présidence de Bombay.....	3.497 cas.	2.787 décès.
Présidence de Madras.....	65 —	65 —
Bengale.....	4.993 —	4.351 —
Provinces unies.....	18.249 —	16.637 —
Punjab.....	33.162 —	27.362 —
Birmanie.....	183 —	175 —
Provinces centrales.....	223 —	175 —
Etat de Mysore.....	50 —	40 —
Etat d'Haïderabad.....	401 —	316 —
Inde centrale.....	117 —	84 —
Radjpoutana.....	2.924 —	2.406 —
Kachmire.....	359 —	215 —

Ajoutons, d'après le journal médical anglais bien connu *The Lancet*, qu'il a été fait ce printemps-ci un usage assez étendu de sérum anti-pesteux préparé par l'Institut Pasteur de Paris et que, bien qu'il soit un peu prématuré d'émettre sur son efficacité un avis définitif, cependant plu-

sieurs résultats heureux tendent à démontrer son utilité et sa valeur.

**Le traité anglo-chinois relatif au Thibet.** — Questionné le 28 juin à la Chambre des communes sur l'état actuel des négociations entre les gouvernements anglais et chinois relativement au traité qui doit régler la situation du Thibet à la suite de l'expédition anglaise, le gouvernement a répondu ce qui suit par l'organe de M. Brodrick :

« Les négociations continuent... L'indemnité que doit payer le Thibet est de 25 laks de roupies... Comme il a été dit dans la déclaration en appendice à la convention thibétaine publiée dans le dernier Livre Bleu relativement au Thibet, le gouvernement britannique n'a encore porté aucune modification au nombre des troupes qu'il maintient au Thibet et qui est extrêmement faible, soit deux compagnies et demie d'infanterie indigène dans la vallée de Tchoumbi, et une escorte de 50 hommes avec agent commercial à Gyang-tse.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Guillemin, *secrét. d'ambass. de 1<sup>re</sup> cl.*, est appelé à remplir les fonctions de son grade à l'ambassade de la République à Vienne;

M. Baudin, *consul de 1<sup>re</sup> cl.*, est appelé au consulat de France à Saint-Sébastien;

M. de Coutouly est appelé au consulat général de France à Calcutta;

M. Pollio est chargé du consulat de France à Batavia;

M. Belin est nommé consul à Galatz;

M. Sohler de Vermandois est chargé des fonctions de ministre résident en Bolivie.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Paul Henry Stavenhagen, *vice-consul* d'Allemagne à Calais;

J. Fonsny, *vice-consul* de Belgique à Mazamet;

Demetrio Cinatti, *consul* de Portugal au Havre;

Gaspard Gansard, *agent consulaire* d'Italie à Antibes;

J.-François Villanova, *vice-consul* d'Espagne à Ajaccio;

Francisco de Serra y Larrea, *consul génér.* d'Espagne à Paris;

Albemarle Percy Inglis, *consul génér.* de Sa Majesté Britannique à Paris;

Ranald Douglas Grant Macdonald, *consul* de Sa Majesté Britannique à Bordeaux;

Herbert Gye, *consul* de Sa Majesté Britannique à Brest;

Charles Mayer, *consul* d'Allemagne à Bordeaux;

Emile Bonnefoy, *consul* de Bolivie à Cette;

Francisco Becerra (H.), *consul* de Colombie à Marseille.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes métropolitaines.

##### GÉNIE

**Cochinchine.** — M. le *capit.* Puissant est désig. pour le service des constructions militaires en Cochinchine.

##### SERVICE DE SANTÉ

**Crète.** — M. le *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Lhomme est désig. pour être détaché en Crète.

#### Troupes coloniales.

##### INFANTERIE

**Chine.** — M. le *chef de bat.* Lavenir est promu lieutenant-colonel au 16<sup>e</sup> rég.;

MM. le *capit.* Helleringer et le *lieut.* Sumpst sont désig. pour servir au 16<sup>e</sup> rég.;

M. le *capit.* Boucabeille est désig. pour servir à l'état-maj. du corps d'occupat.;

M. le *lieut.* Mallet est désig. pour servir au 16<sup>e</sup> rég.

**Indo-Chine.** — MM. le *chef de bat.* Poirrier et le *capit.* Philippe sont désig. pour servir à l'état-maj. du command. supérieur.

**Cochinchine.** — M. le *lieut.-col.* Collinet est affecté au 1<sup>er</sup> annamites et M. le *capit.* Rouy au 11<sup>e</sup> rég.;

M. le capit. de Bovis est promu chef de bataill. au 11<sup>e</sup> rég.;  
M. le lieut. Bontems est promu capit. au 12<sup>e</sup> rég.  
Sont désig. pour servir en Cochinchine :  
MM. les chefs de bat. Chaales des Etangs et Flamant; les capit. Simonin, Pourchot, Pinchon, Reymond, Naegel et Parizet; les lieut. Cocquebert de Touly, Blancardi, Labarthe et de Roffignac; les sous-lieut. Pachot et Roger;  
M. le lieut. Rogart est affecté au 12<sup>e</sup> rég. et M. le lieut. Estève au 1<sup>er</sup> annamites.

**Tonkin.** — Sont désig. pour servir au Tonkin :  
MM. les chefs de bat. Briand et Fraysse; les capit. Nicolay, Bailly, Mongelous, Favard, Trioreau et Garely; les lieut. Rous-sel, Riou, Cau, Bichot, Weisseburg, Détanger, Valvandrin, Gaillard, Coronnat et Gicquel.

M. le capit. Guisnie est désig. pour servir au 18<sup>e</sup> rég.;  
MM. le chef de bat. Landouzy; les lieut. Moing et Derout et le sous-lieut. Delattre sont affectés au 5<sup>e</sup> tonkinois;

M. le lieut. Testart est promu capit. au 10<sup>e</sup> rég.;  
M. le lieut. Aurard est promu capit. au 1<sup>er</sup> tonkinois et M. le lieut. Le Boulanger au 2<sup>e</sup> tonkinois.

Sont désig. pour servir :  
Au 9<sup>e</sup> rég. : MM. les sous-lieut. Frehly et Barrial du Breuil;  
Au 10<sup>e</sup> rég. : MM. le capit. Desmarets; les lieut. Feuillet et Gorrion et les sous-lieut. Petit, Pommier et Golay;  
Au 1<sup>er</sup> tonkinois : MM. les capit. Quérette et Gayda, le lieut. Labadie et le sous-lieut. Menesplier-Lagrange;  
Au 2<sup>e</sup> tonkinois : MM. le capit. Hubin; les lieut. Dartigues et Guillet;  
Au 3<sup>e</sup> tonkinois : MM. le chef de bat. Dehove et le capit. Legou;

Au 4<sup>e</sup> tonkinois : MM. le sous-lieut. Lamouroux et Hugot;  
M. le capit. Fleury est désig. pour servir au Tonkin;  
M. le lieut. Abonneau est affecté au 18<sup>e</sup> rég.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. le capit. Lagaspie est promu chef de bataill. à la Nouvelle-Calédonie;  
M. le lieut. Facon est promu capit. au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

## ARTILLERIE

**Chine.** — M. le capit. Martin est désig. pour servir au corps d'occup.

**Cochinchine.** — M. le capit. Steiner est désig. pour être attaché à M. le général command. le Cap Saint-Jacques.

**Tonkin.** — M. le capit. Chabanier est promu chef d'escadron au Tonkin;

M. le capit. Lefevre est désig. pour servir à Hanoi comme offic. d'ordonn. de M. le général Bertin;

M. le capit. Picquemal est désig. pour être attaché à M. le général command. la 1<sup>re</sup> division à Hanoi;

M. le capit. Salvat est désig. pour servir à la 7<sup>e</sup> batt. à Haiphong;

M. le capit. Morlière est affecté à la 8<sup>e</sup> batt. à Hongay;

MM. les lieut. Perney et Thomas sont désig. pour servir au Tonkin.

## Officiers d'administration.

**Cochinchine.** — M. l'offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl. Loison est désig. pour servir à la direct. de Saïgon.

**Tonkin.** — M. l'offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl. Ménard est désig. pour servir à Moncay;

M. l'offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl. Dumazer est désig. pour servir à Hongay;

M. l'offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl., Jacob est désig. pour servir au Tonkin.

## CORPS DU COMMISSARIAT

**Indo-Chine.** — M. le commiss. gén. Lallier du Coudray est nommé chef des services administratifs de l'Indo-Chine;

MM. les commiss. de 2<sup>e</sup> cl. Roger et Lefebvre sont désig. pour servir en Indo-Chine;

M. le commiss. ppal de 1<sup>re</sup> cl. O'Kelly est désig. pour servir en Indo-Chine;

MM. les commiss. de 2<sup>e</sup> cl. Poinset de Sivry, Michaux et Thonnard du Temple sont désig. pour servir en Indo-Chine.

**Tonkin.** — M. le commiss. ppal de 2<sup>e</sup> cl. Montaron et M. le commiss. de 1<sup>re</sup> cl. Cornet sont désig. pour servir à Hanoi.

## Officiers d'administration.

**Tonkin.** — MM. Lauwaert, offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl., et Guillet, offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl., sont désig. pour servir à Hanoi;

M. Richardot, offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl., est désig. pour servir à Phu-lang-thuong;

M. Morel, offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl., est désig. pour servir à Lao-kay.

## SERVICE DE SANTÉ

**Indo-Chine.** — MM. les méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl. Darnod, Esquer et Vallet sont désig. pour servir en Indo-Chine;

M. Fauquet, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est désig. pour servir en Indo-Chine.

**Cochinchine.** — M. le méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl. Patriarche est désig. pour le service de la vaccination mobile en Cochinchine;

M. le méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl. Castagné est affecté au 11<sup>e</sup> rég.

**Tonkin.** — M. Brochet, méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est affecté à l'hôpital de Haiphong;

M. Devaux, méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est placé au 9<sup>e</sup> rég. à Hanoi;

M. Pujol, méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl., est affecté à l'ambulance de Vietri;

M. Salabert-Strauss, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est affecté au 9<sup>e</sup> colonial à Hué;

M. Brachet, méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl., est désig. pour servir à Haiphong;

MM. Collin et Lamandé, méd. aides-maj. de 1<sup>re</sup> cl., sont désig. pour le 18<sup>e</sup> rég.

**Laos.** — M. Lenoir, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est désig. pour le service de la vaccine au Laos.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. Rogé, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est désig. pour servir à l'administ. pénitent.;

M. Le Roy, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est désig. pour servir à Koné.

## Officiers d'administration.

**Indo-Chine.** — M. l'offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl. Lagorce et M. l'offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl. Chailloux sont désig. pour servir en Indo-Chine.

**Cochinchine.** — M. l'offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl. Hervo est désig. pour servir à l'hôpital militaire de Saïgon.

## MINISTÈRE DE LA MARINE

## ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

**Extrême-Orient.** — M. le vice-amiral Richard est nommé au command. en chef de l'escadre d'Extrême-Orient.

## ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Extrême-Orient.** — M. le capit. de vaiss. Nicol est nommé au command. de la Foudre;

M. l'enseig. de vaiss. Marchand (M. R.) est nommé au command. du Peï-Ho;

M. le lieut. de vaiss. Vincent-Bréchignac est nommé au command. de la Rapière;

MM. les lieut. de vaiss. Oberlé, Somborn, Bureau, Roussel, Masson d'Autume et Latron; MM. les enseig. de vaiss. Niorthe et Benoit sont désig. pour prendre chacun le command. d'un des torpilleurs de la 1<sup>re</sup> flottille des mers de Chine;

MM. les enseig. de vaiss. Willm, Roussel, de Vigouroux d'Arvieu et Delevoye sont désig. pour embarq. comme seconds sur des torpilleurs de la 1<sup>re</sup> flottille des mers de Chine;

M. le capit. de vaiss. Martel est nommé au command. du Montcalm;

MM. les lieut. de vaiss. Jeuneu et Turquet de Beuregard sont désig. pour embarq. sur le Montcalm comme aides de camp de M. le vice-amiral Richard;

M. l'enseig. de vaiss. Robert est désig. pour embarq. sur le Montcalm comme adjoint au chef d'état-major;

M. le mécanic. inspect. Luneau est désig. pour embarq. sur le Montcalm en qualité de mécanic. d'escadre.

Sont désig. pour embarq. sur la Foudre : MM. le capit. de fréq. Provensal, comme second, et M. le lieut. de vaiss. Bourguignon.

Sont désig. pour embarq. sur la Manche :

MM. les aspir. de 1<sup>re</sup> cl. Stref, Mac-Grath, Bonnet et Bouvet de la Maisonneuve.

**Levant.** — M. l'enseig. de vaiss. Modet est désig. pour embarq. sur le Vaulour à Constantinople.

## CORPS DU COMMISSARIAT

**Extrême-Orient.** — M. le commiss. en chef de 1<sup>re</sup> cl. Bobet est désig. pour embarq. sur le Montcalm en qualité de commiss. d'escadre;

M. le commiss. de 2<sup>e</sup> cl. Bourgain est désig. pour embarq. sur la Manche;

M. le commiss. de 2<sup>e</sup> cl. Jacoubet est désig. pour embarq. sur la Foudre.

## SERVICE DE SANTÉ

**Crète.** — M. le méd. de 1<sup>re</sup> cl. Le Floch est désig. pour embarq. sur le Condor, détaché en Crète.

**Extrême-Orient.** — M. le méd. en chef de 1<sup>re</sup> cl. Kermorvant est désig. pour embarq. sur le Montcalm en qualité de médecin d'escadre;

M. le méd. de 2<sup>e</sup> cl. Lecalvé est désig. pour embarq. sur la Manche.

## GÉNIE MARITIME

**Extrême-Orient.** — MM. Fichot, ingén. hydrog. ppal, et Ricard, ingén. hydrog. de 2<sup>e</sup> cl., sont désig. pour embarq. sur la Manche.

## AUMÔNIERS

**Extrême-Orient.** — M. l'abbé Decuron est désig. pour embarq. sur le Montcalm;

M. l'abbé Bruley est désig. pour embarq. sur le Guichen.

## MINISTÈRE DES COLONIES

M. Chêne est nommé greffier de la justice de paix à compét. étendue de Canala (Nouvelle-Calédonie).

Le Gérant : A. MARTIAL.